



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Force Probante

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

ETUDE MULTI-OFFICES

ROUEN

9-11 Rue Jeanne d'Arc

76000 ROUEN

02 32 08 35 30

Constat@cg2m-cj.fr

PARIS

7 Rue Portalis

75008 PARIS

01 76 21 74 47

Constat.paris@cg2m-cj.fr

ELBEUF

78 Rue des Martyrs

76500 ELBEUF

02 35 78 29 29

Elbeuf@cg2m-cj.fr



N°2021/97146.1 * N°2021/97339.1

VENDREDI DIX NEUF DÉCEMBRE
DEUX MILLE VINGT CINQ
à 09 heures 00

A LA REQUETE DE :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE SEINE, S.C. inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le n° 433 786 738, dont le siège est Cité de l'Agriculture Chemin de la Bretèque 76230 BOIS GUILLAUME, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège

Ayant pour Avocat **Maître Marie-Christine BEIGNET** membre de la SCP PONCET DEBOEUF BEIGNET, inscrite au Barreau d'Evreux, dont le siège est sis dite ville, 12 rue Arsène Meunier - 27000 EVREUX

EN VERTU DE :

De l'article L 321-1 du code de Procédure civile d'exécution

De l'article 648 du code de Procédure civile

Des articles R 322-1 à R 322-3 du code de Procédure Civile d'exécution

De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Guillaume DISSOUBRET notaire à BRETEUIL (Eure) le 27 septembre 2017

D'une inscription de privilèges de prêteur de deniers à hauteur de 78.000 € d'une inscription d'hypothèque conventionnelle à hauteur de 9.360 €, publiées et enregistrées au Service de la Publicité Foncière d'Evreux le 23 octobre 2017 sous les références 2017P01 V02585 et V02586

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié le 3 octobre 2025

D'une ordonnance rendue sur requête par Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'EVREUX en date du 1^{er} décembre 2025

Et en l'absence de paiement des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti à

Qui me requiert de dresser un procès-verbal de description d'un bien immobilier sur la commune de LE LESME (27160) 48 rue de la Haute Epine, Saint Marguerite de l'Autel cadastré section ZC n° 64 d'une contenance de 3 a 26 ca, section ZC n° 65 d'une contenance de 16 a 91 ca, section ZC n° 66 d'une contenance de 4 a 30 ca, soit une contenance totale de 24 a et 47 ca

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Karinne MADELAIN, Commissaire de Justice associée, membre de la Société par Actions Simplifiée « CG2M », dans l'office dont cette dernière est titulaire à la résidence de Rouen (Seine-Maritime), 9-11, rue Jeanne d'Arc,

Certifie m'être rendue ce jour à LE LESME (27160) 48 rue de la Haute Epine, Saint Marguerite de l'Autel

En présence de :

AVOVENTES

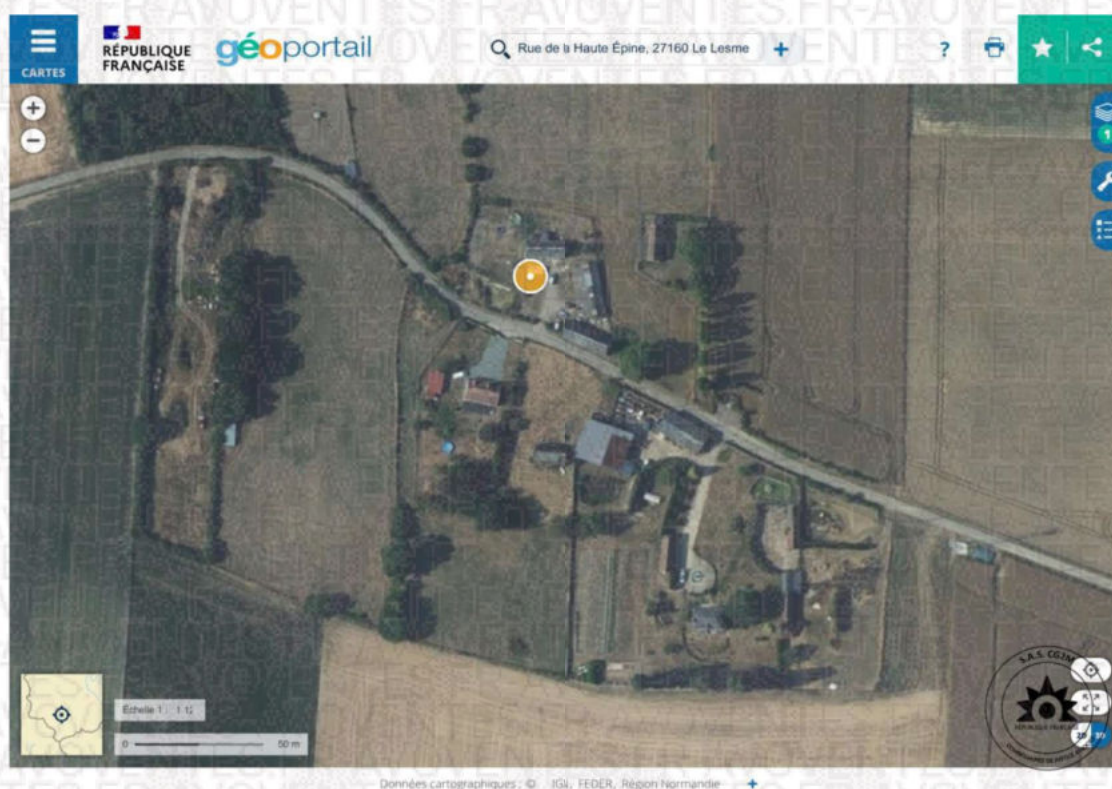
AVOVENTES

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

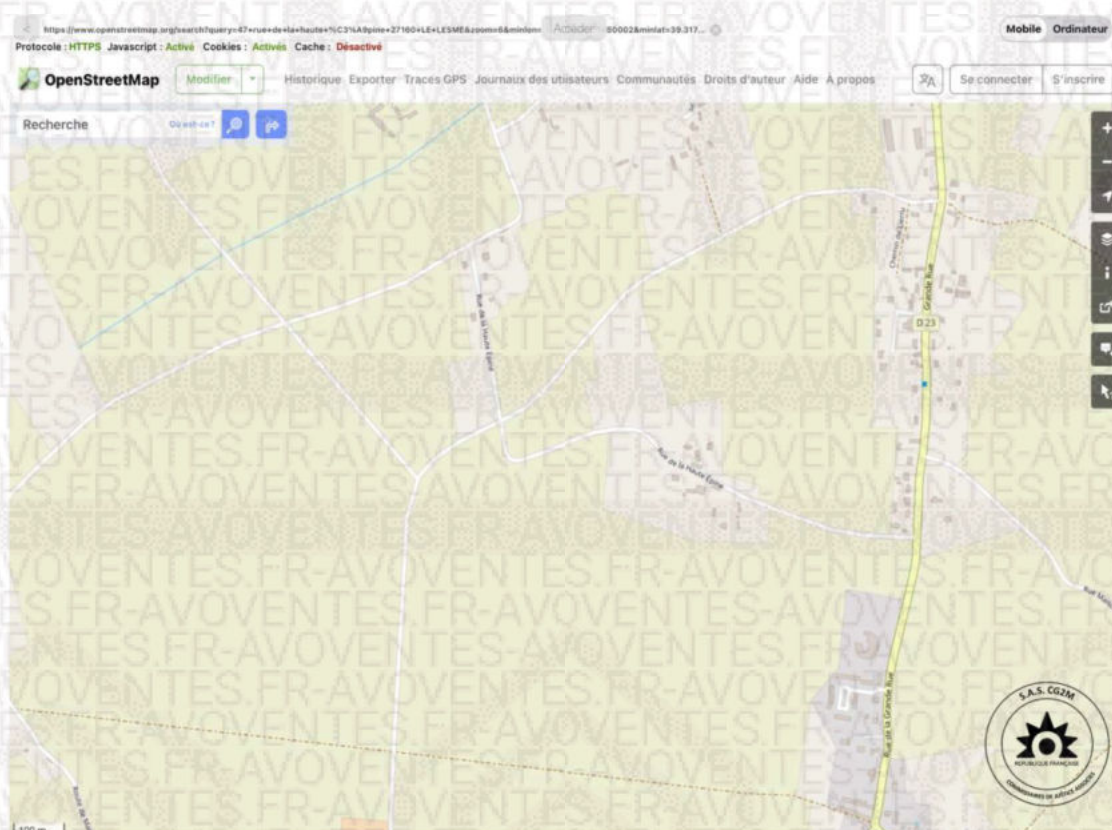
SOMMAIRE

LOCALISATION DU BIEN	4
PHOTOGRAPHIE DE LA RUE	5
CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT	7
OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN	8
SÉJOUR	8
CHAMBRE 1	13
CUISINE	18
DÉGAGEMENT	21
WC	23
SALLE D'EAU	26
CHAMBRE 2	32
CHAMBRE 3	37
CELLIER	41
GRENIER	46
MAISON	48
GRANGE	51
POULAILLER	72
EXTÉRIEUR	78
DIAGNOSTICS	87

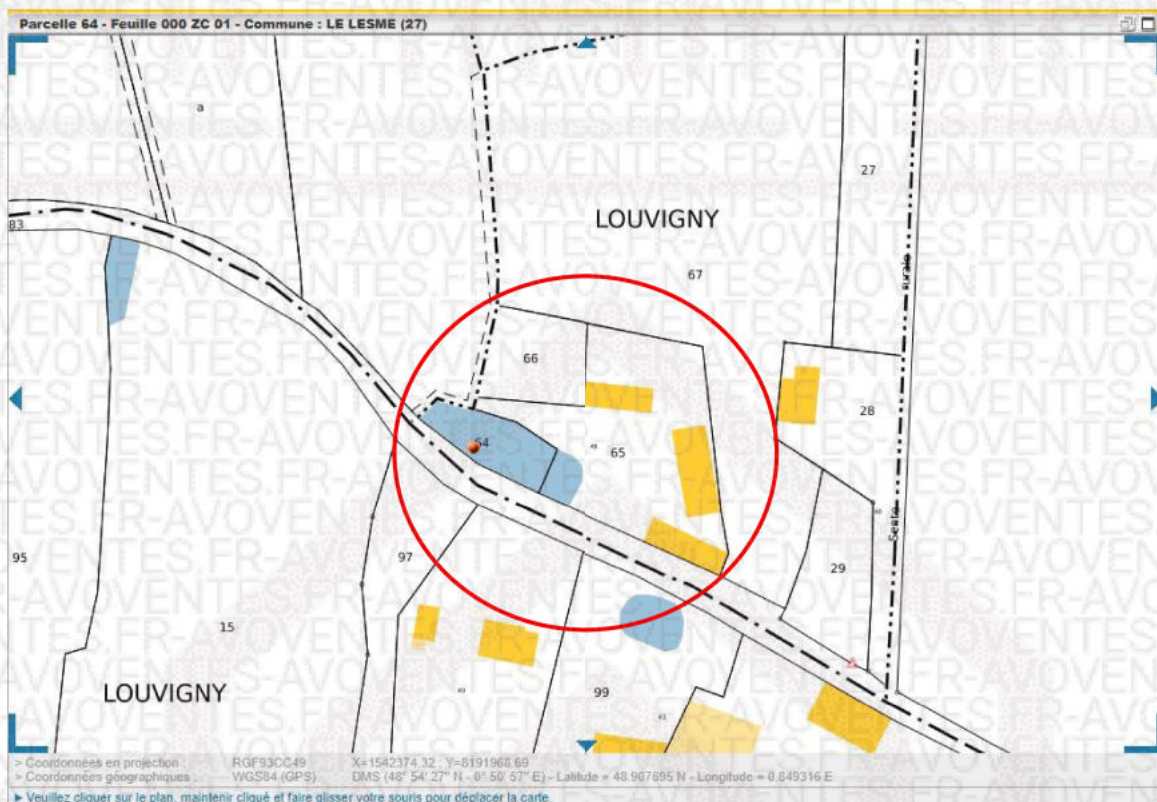
LOCALISATION DU BIEN



Photographie n°1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)



Photographie n°2. Image fournie à titre d'illustration (Source Openstreetmap.com)



Photographie n°3. Imago fournie à titre d'illustration (cadaastro.gouv.fr)



Photographie n°4. Image fournie à titre d'illustration (cadastre.data.gouv.fr)

PHOTOGRAPHIES DE LA RUE



Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°3.



Photographie n°4.



Photographie n°5.

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT

La propriété est occupée par AVOVENTES frère du propriétaire à titre gratuit.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN

La maison est raccordée à la fibre.

Les eaux usées sont évacuées dans une fosse septique qui selon AVOVENTES S n'est pas aux normes.

SÉJOUR

Cette pièce est accessible depuis l'extérieur et dessert à gauche la chambre 1, la cuisine, en face le dégagement des sanitaires, à droite les chambres 2 et 3, elle mesure 24.69 m²

L'accès s'effectue par une porte d'entrée en bois brut deux ouvrants, un ouvrant plein en partie basse et un ouvrant à carreaux en partie haute, de couleur marron, ouverture battant simple, avec une poignée béquille en métal, extérieur à l'état brut, intérieur à l'état brut, serrure multi-points, barre de seuil.

Le bâti est en bois, à l'état brut.

Le sol est recouvert de carrelage ancien à petits carreaux de couleurs jaune, marron et bleue avec près de l'entrée et près de la cuisine deux délimitations en béton liées probablement au positionnement d'anciens murs.

Les murs sont recouverts de peinture, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de fibre de verre, de couleur blanche, avec six spots encastrés et un plafonnier au centre de la pièce avec boîtier dcl, douille et ampoule.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre donnant sur jardin avant, de couleur blanche, sans coffrage, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage.

La pièce compte aussi une fenêtre donnant sur la jardin arrière, de couleur marron, sans coffrage, ouverture battant double, châssis bois, simple vitrage, volet à double battants en bois.

L'**équipement électrique** comprend un tableau électrique, trois interrupteurs simples, deux prises électriques visibles, un boîtier de fibre optique.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

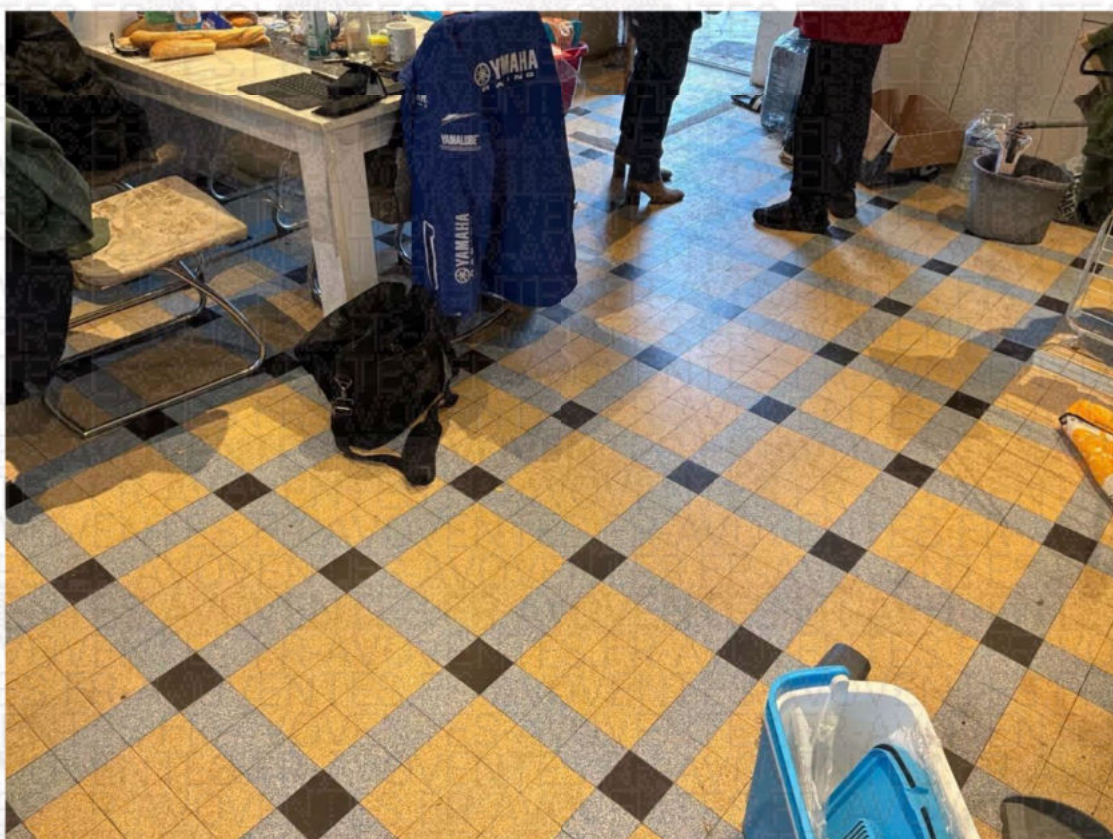
- un poêle à pellets appartenant à l'occupant de la maison
- une cheminée, inexploitable en tant que tel contenant le poêle, le foyer, les jambages et le bandeau sont en briques de couleur rouge, le chapeau est en briques recouvertes d'un morceau de tapisserie



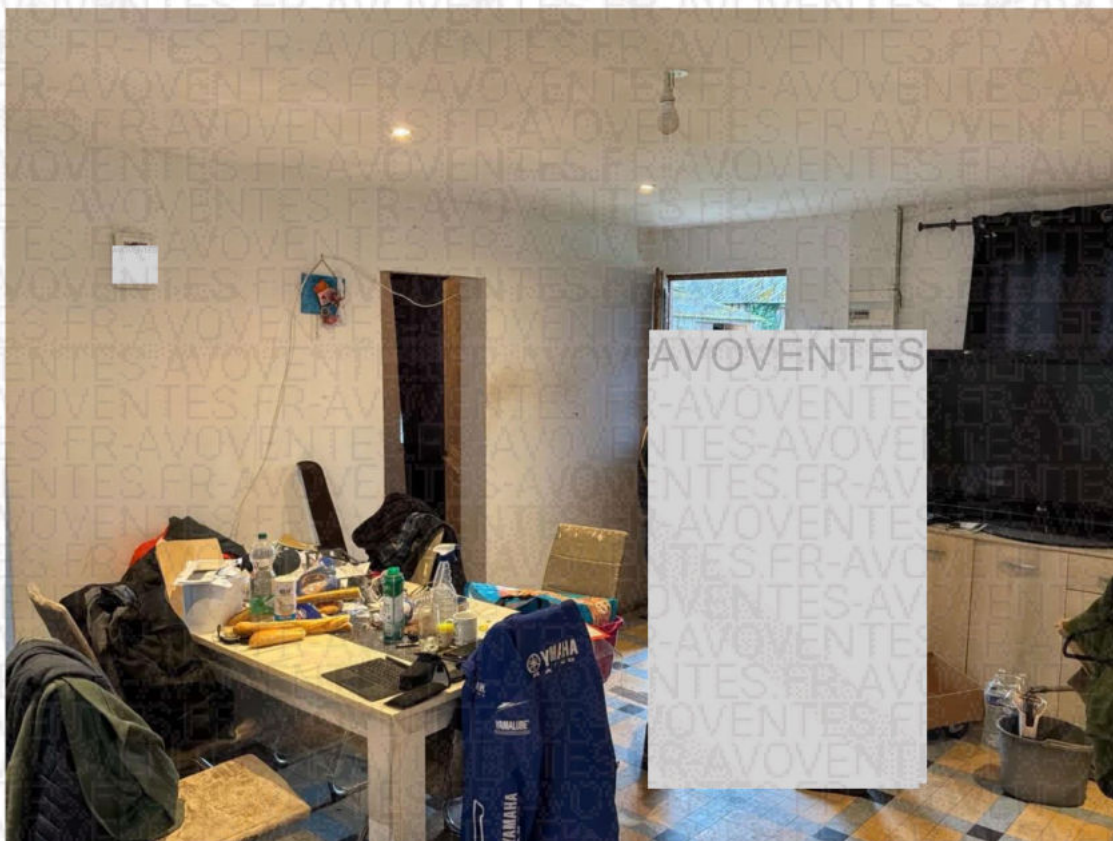
Photographie n°1.



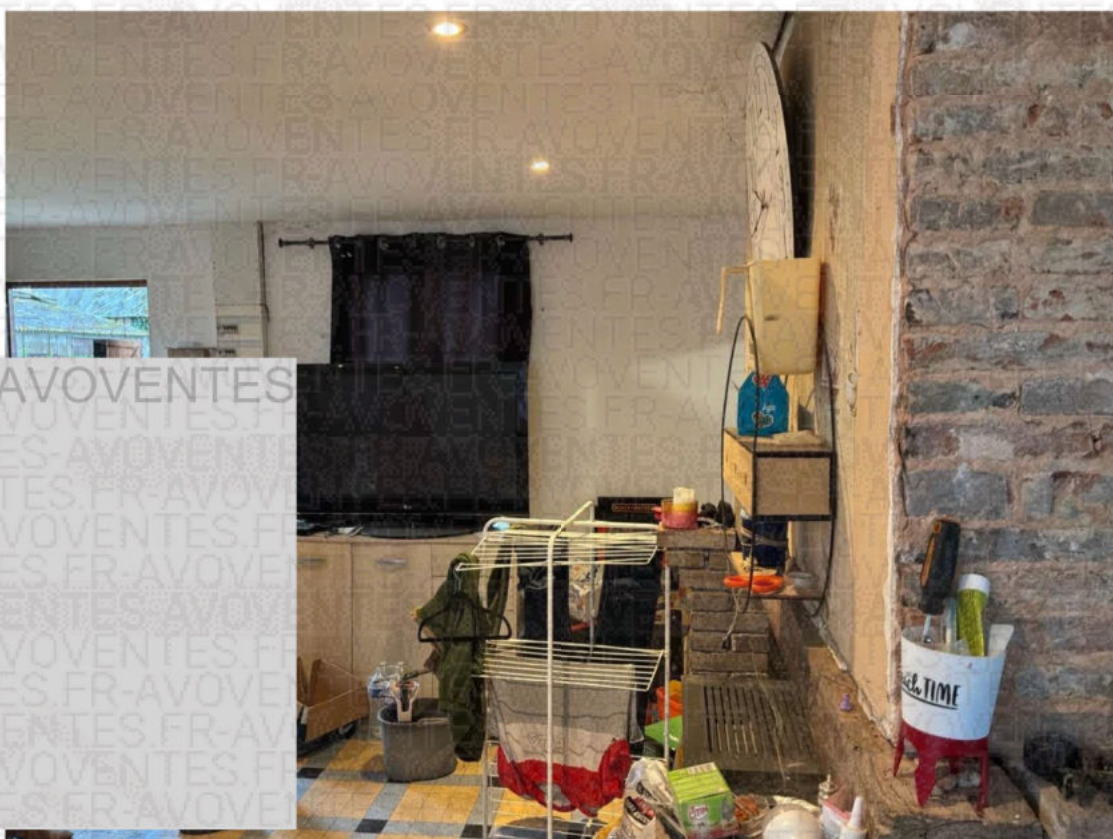
Photographie n°2.



Photographie n°3.



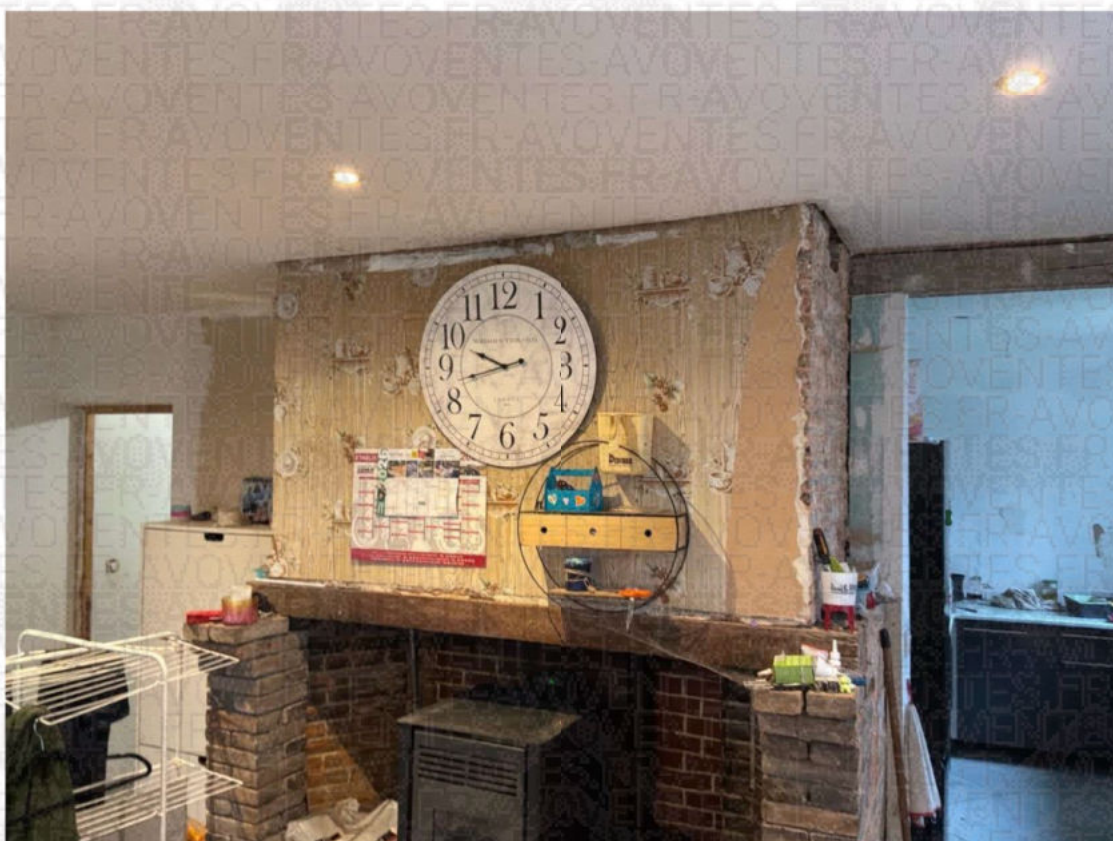
Photographie n°4.



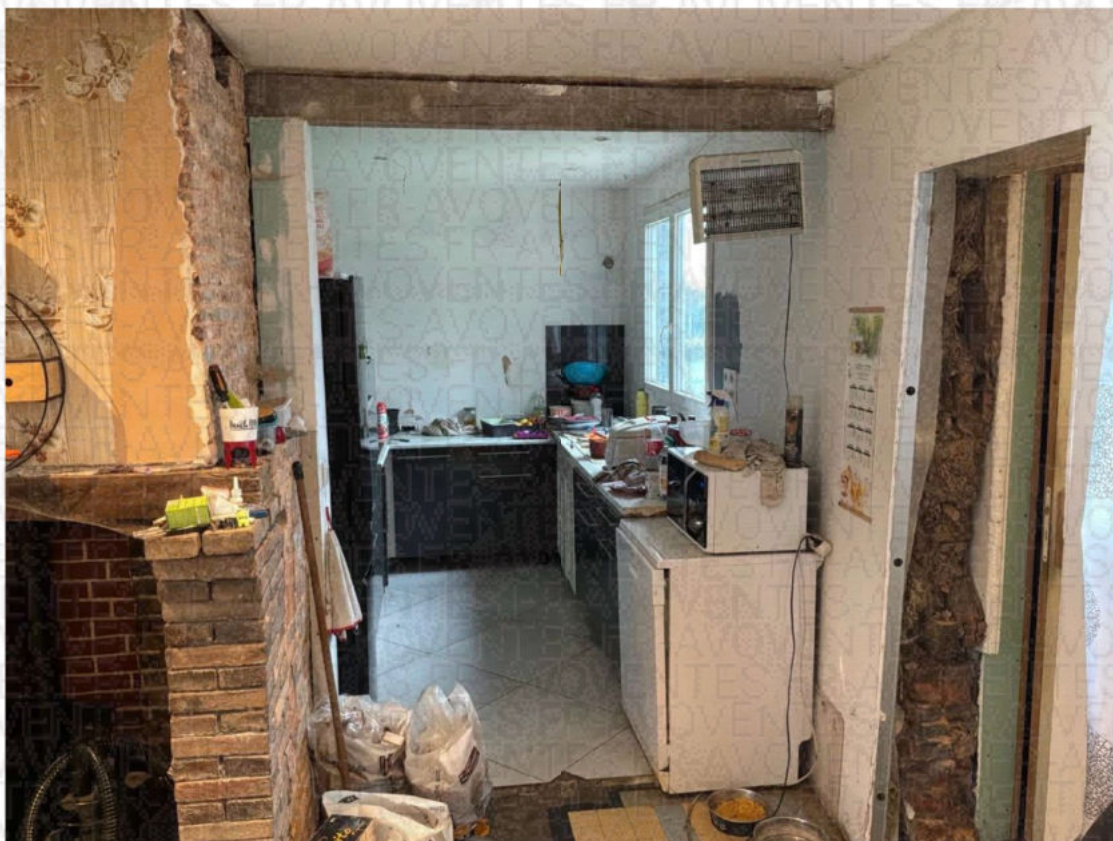
Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.



Photographie n°8.

CHAMBRE 1

Cette pièce est accessible depuis le séjour sur la gauche, elle mesure 10.14m².

L'**accès** s'effectue par une porte simple, de couleur blanche, ouverture battant simple, avec une poignée béquille en métal, extérieur peint, intérieur peint, serrure monopoint.

Le **bâti** est en bois, peint.

Le **sol** est recouvert de parquet, de couleur blanche, flottant.

Les **plinthes** sont en bois brut, de couleur blanche.

Les **murs** sont recouverts de peinture, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de fibre de verre, de couleur blanche, plafonnier avec boîtier dcl, douille et ampoule.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre, de couleur blanche, sans coffrage, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage, volet à double battants en bois.

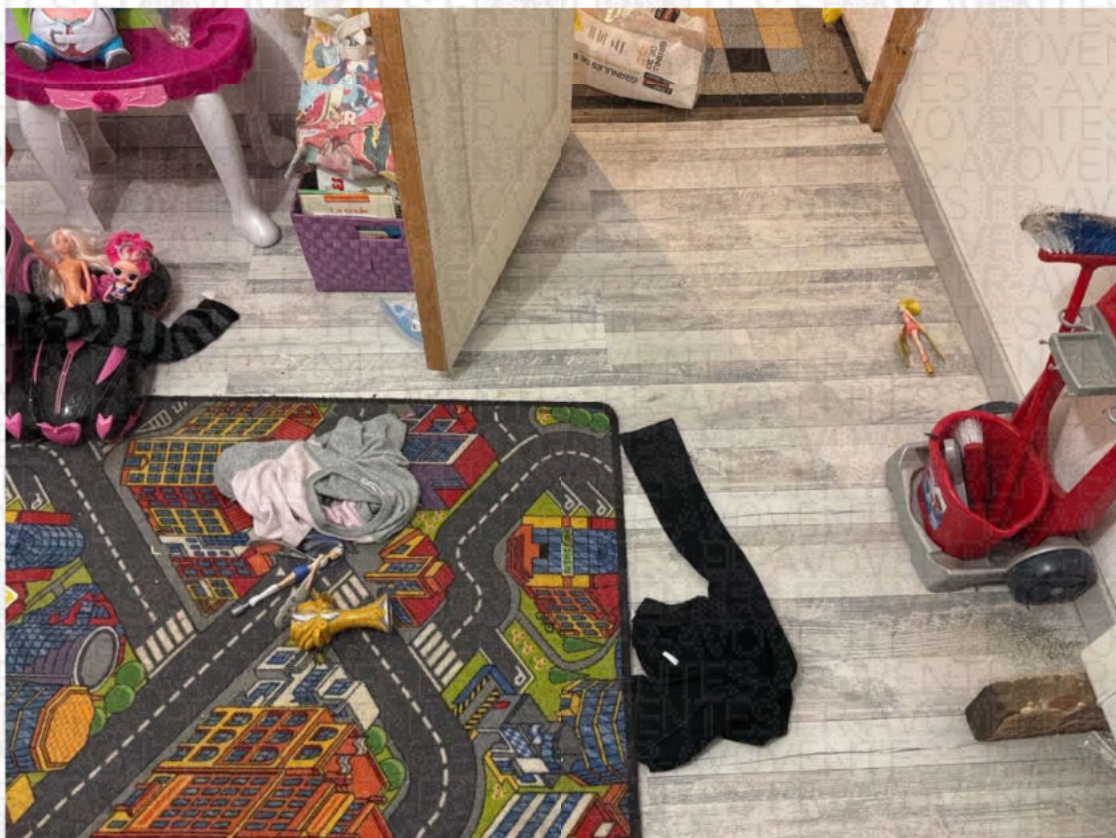
L'**équipement électrique** comprend un interrupteur simple, deux prises électriques visibles.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un convecteur électrique



Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°3.



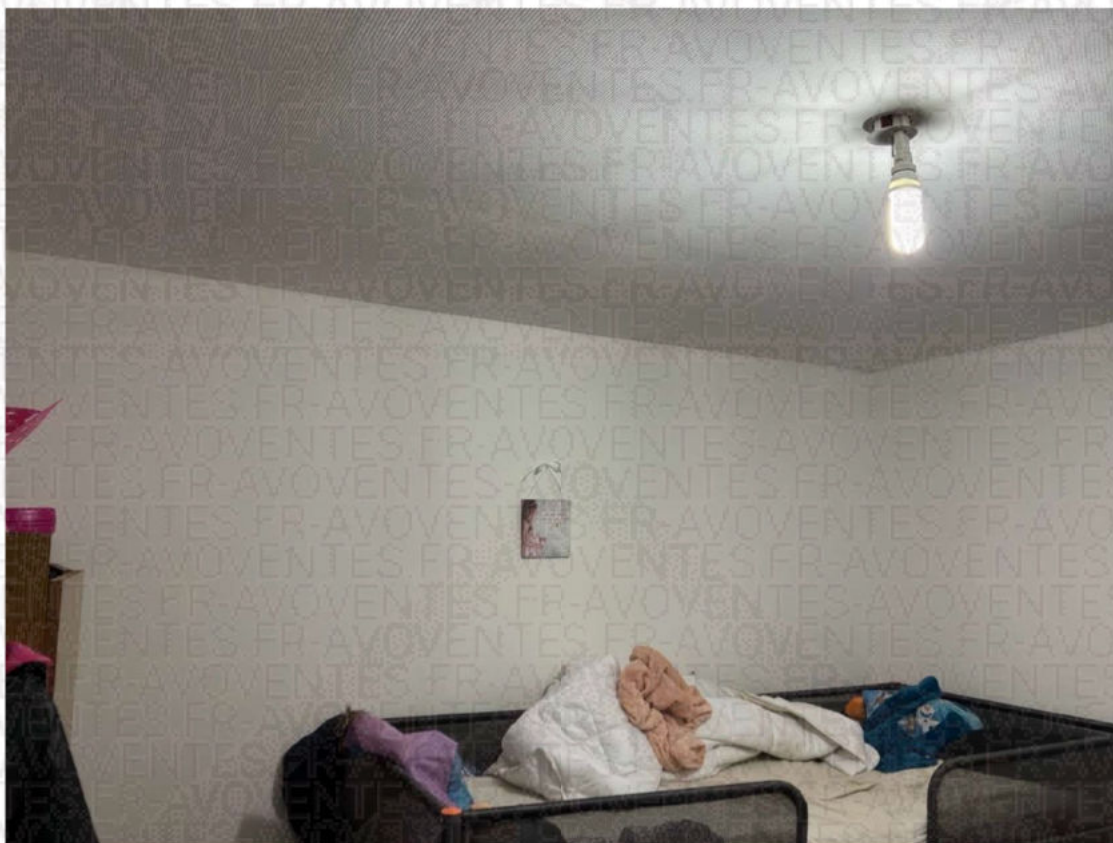
Photographie n°4.



Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.



Photographie n°8.

CUISINE

Cette pièce est accessible directement depuis le séjour, elle mesure 7.2m².

Le **sol** est recouvert de carrelage, de couleur blanche à grands carreaux.

Les **murs** sont recouverts de peinture, de couleur blanche, sur le mur de face, ainsi que le mur extérieur, sur le mur mitoyen à la chambre 1 est apposé un parement en pierres dans les tons marron.

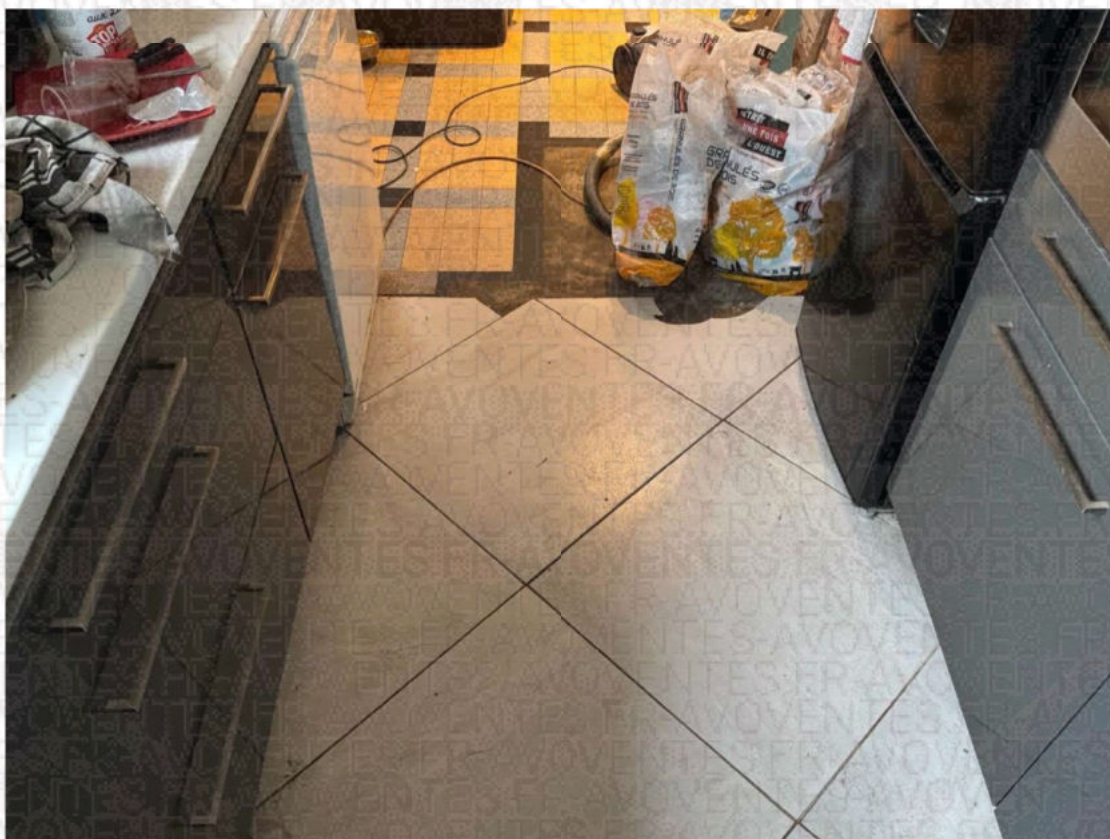
Le **plafond** est recouvert de peinture, de couleur blanche, avec cinq spots encastrés.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre, de couleur blanche, sans coffrage, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage.

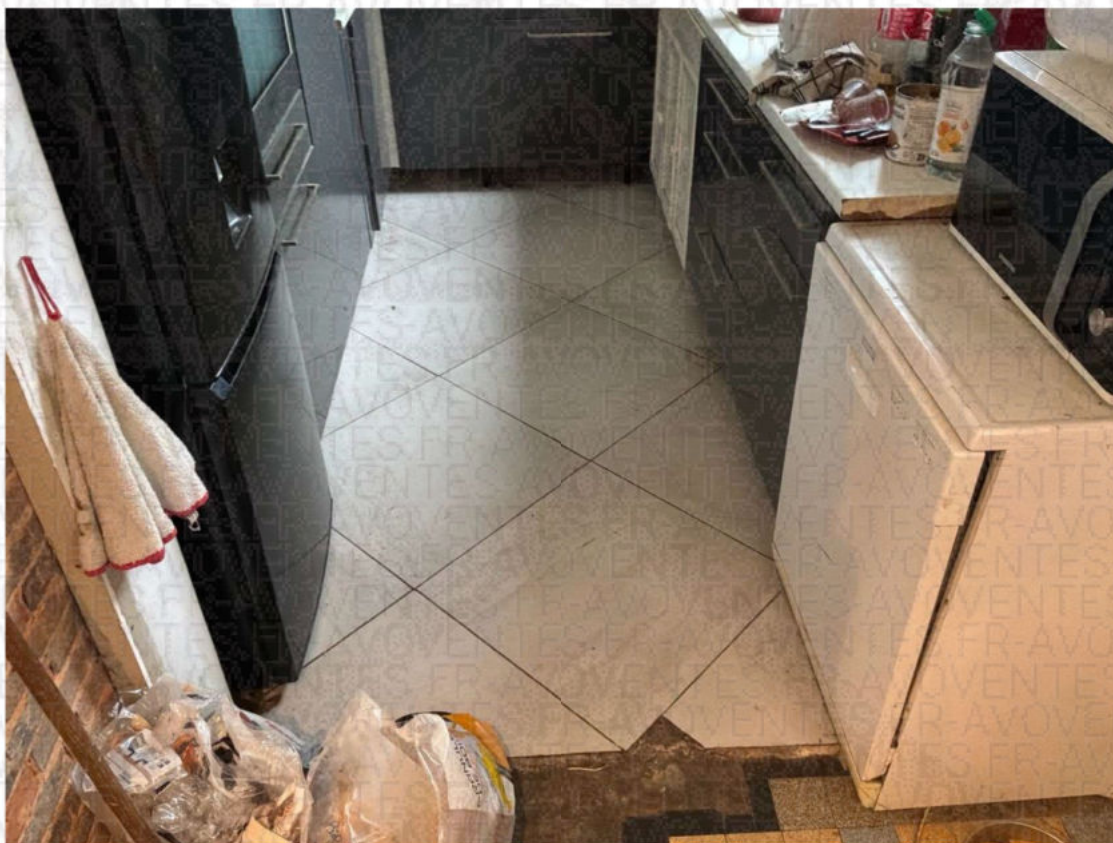
L'**équipement électrique** comprend un interrupteur simple, six prises électriques visibles.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

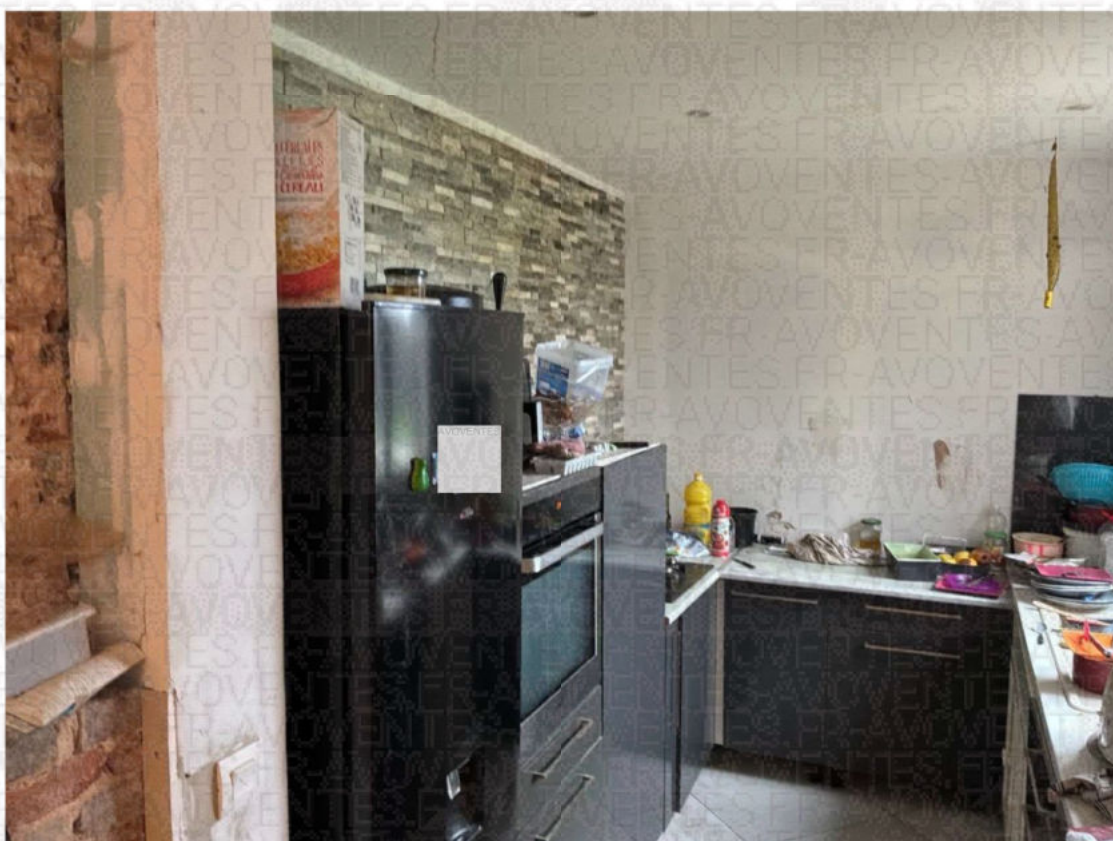
- une canalisation d'alimentation
- une canalisation d'écoulement
- un meuble sous évier en bois comprenant deux portes avec poignées rondes en pvc
- un évier un bac principal et un saucier en matériau de synthèse de couleur beige avec un mitigeur
- une cuisine aménagée qui appartient à l'occupant



Photographie n°1.



Photographie n°2.



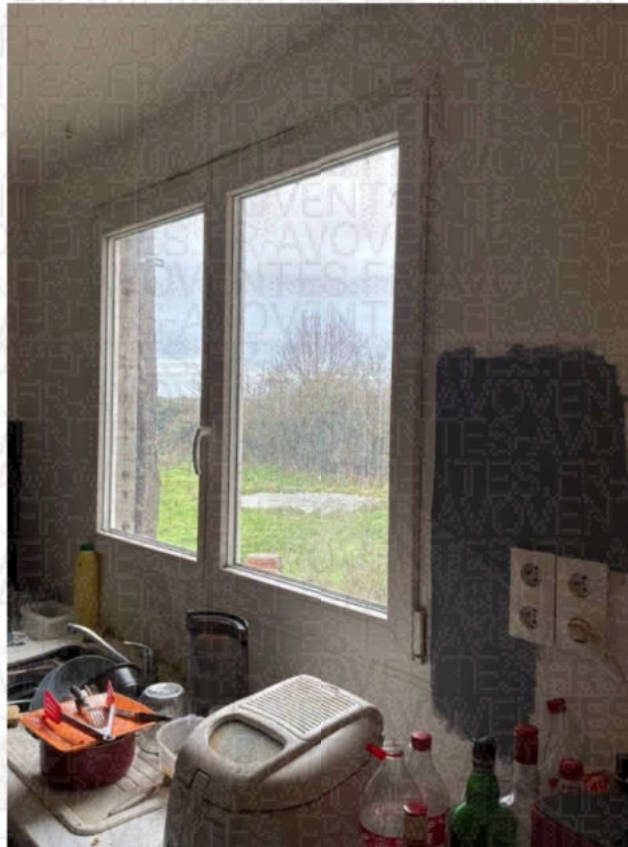
Photographie n°3.



Photographie n°4.



Photographie n°5.



Photographie n°6.

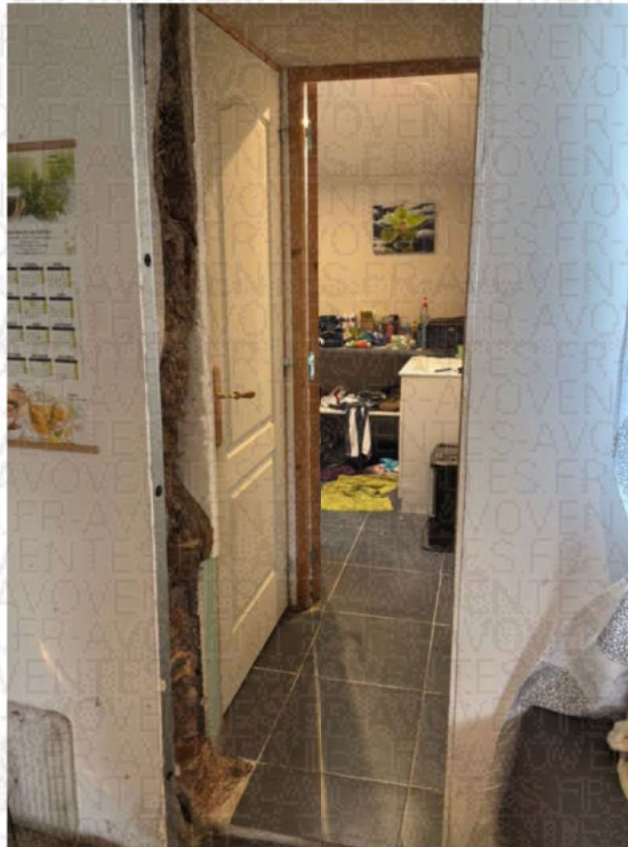
DÉGAGEMENT

Cet espace est accessible directement depuis le séjour, il semble avoir été ajouté ultérieurement et dessert à gauche le WC et en face la salle d'eau, il mesure 0.91m².

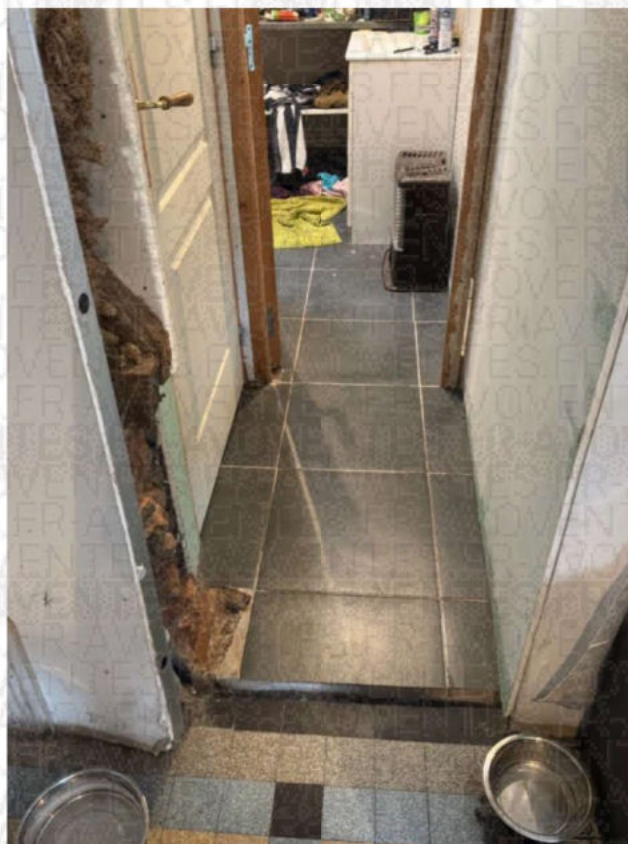
Le **sol** est recouvert de carrelage, de couleur grise à grands carreaux

Les **murs** sont recouverts de peinture, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de placoplâtre brut



Photographie n°1.



Photographie n°2.

WC

Cette pièce est accessible depuis le dégagement sur la gauche, elle mesure 1.05m².

L'**accès** s'effectue par une porte simple, de couleur blanche, ouverture battant simple, avec une poignée béquille en métal, extérieur peint, intérieur peint.

Le **bâti** est en bois, à l'état brut.

Le **sol** est recouvert de carrelage, de couleur grise.

Les **murs** sont recouverts de peinture, de couleur blanche, sur l'ensemble des murs, à l'exception du mur de gauche, mur mitoyen à la cuisine, où le mur en partie basse est en briques brutes et recouvert de peinture en partie haute, sur le mur face à la porte, le coffre du WC suspendu est en placoplâtre brut, présence d'une applique murale.

Le **plafond** est recouvert de placoplâtre brut.

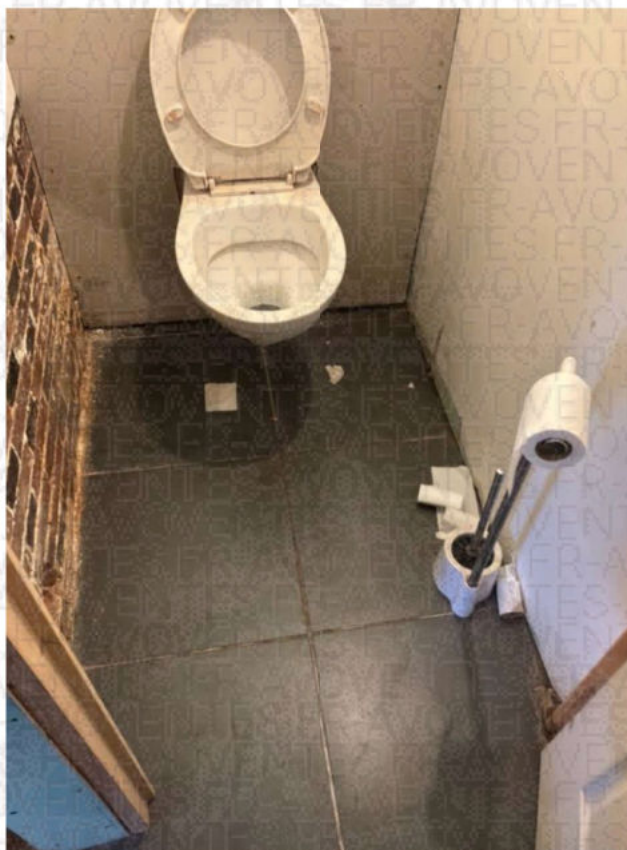
L'**équipement électrique** comprend un interrupteur simple.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une canalisation d'alimentation
- une canalisation d'écoulement
- un WC suspendu type Gébérît avec un abattant, un réservoir et un système de chasse d'eau encastrés, une cuvette



Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°3.



Photographie n°4.



Photographie n°5.

SALLE D'EAU

Cette pièce est accessible depuis le dégagement au fond du couloir, elle mesure 4.89m².

L'**accès** s'effectue par une porte simple, de couleur blanche, ouverture battant simple, avec une poignée béquille en métal, extérieur peint, intérieur peint.

Le **bâti** est en bois, à l'état brut.

Le **sol** est recouvert de carrelage, de couleur grise à grands carreaux.

Les **murs** sont recouverts de peinture, de couleur grise.

Le **plafond** est recouvert de peinture, de couleur blanche, avec trois spots encastrés.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par un châssis Vélux de couleur marron, sans coffrage, ouverture oscillo-battante, châssis bois, double vitrage, avec un rideau noir.

L'**équipement électrique** comprend un interrupteur simple, deux prises électriques.

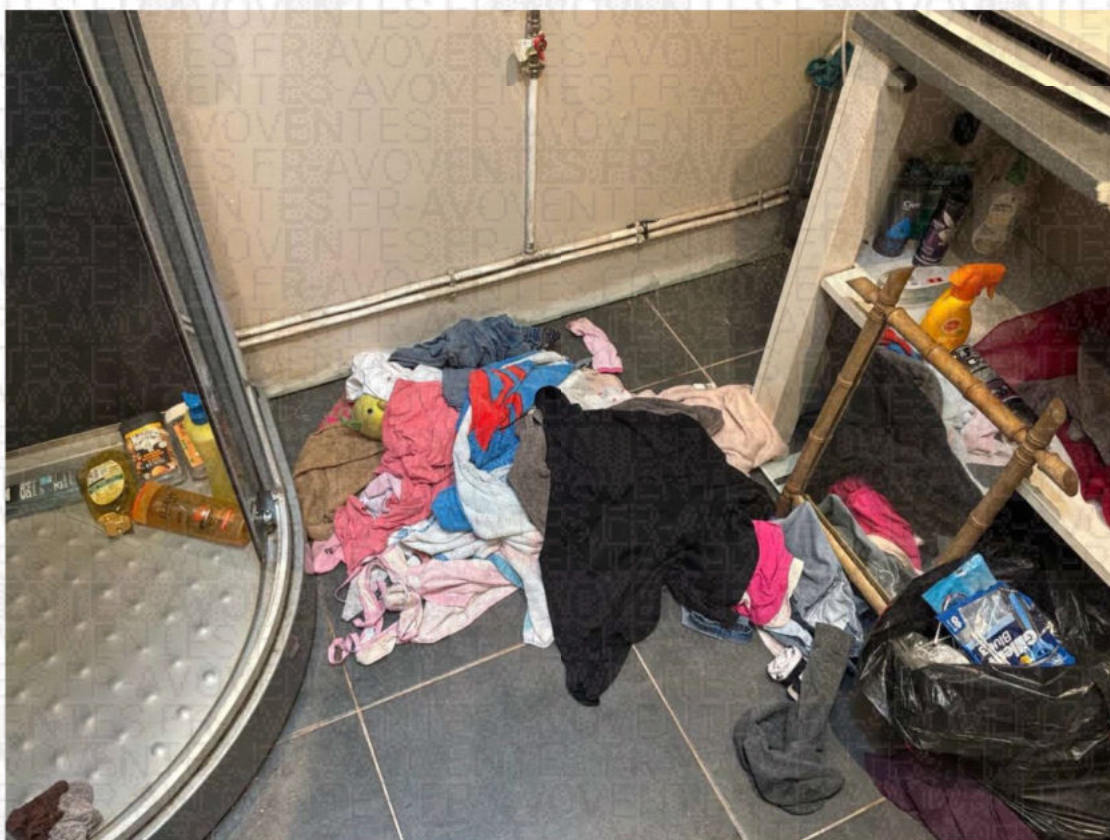
Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une canalisation d'alimentation
- une canalisation d'écoulement
- un meuble sous-vasque, laqué comprenant deux portes avec poignées métalliques
- un miroir
- une vasque avec un bouchon, un siphon, un mitigeur
- une cabine de douche, en pvc, avec deux parois et deux portes circulaires coulissantes en verre et en aluminium avec un mitigeur
- un meuble de rangement avec un plateau en stratifié de couleur gris et au milieu une planche en bois de soutien
- un branchement pour machine à laver avec arrivée d'eau et évacuation

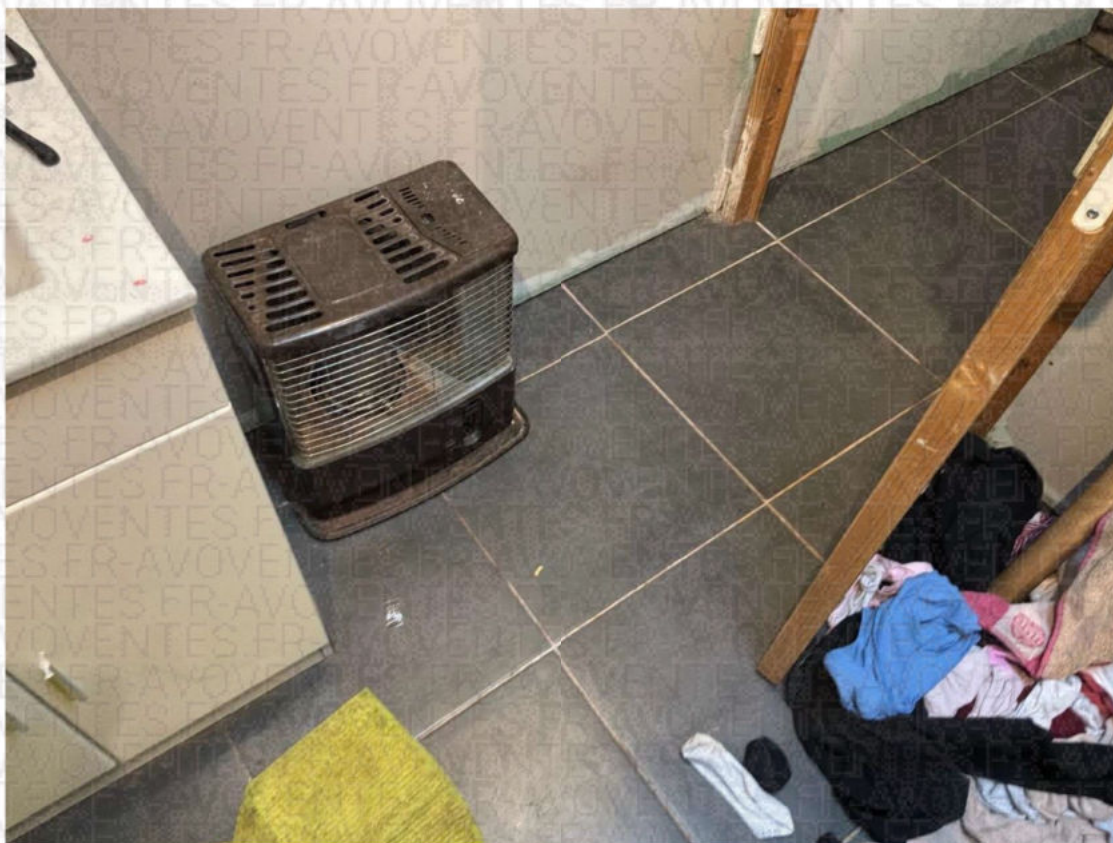
Il n'y a pas d'appareil de chauffe à l'exception d'un chauffage d'appoint à pétrole.



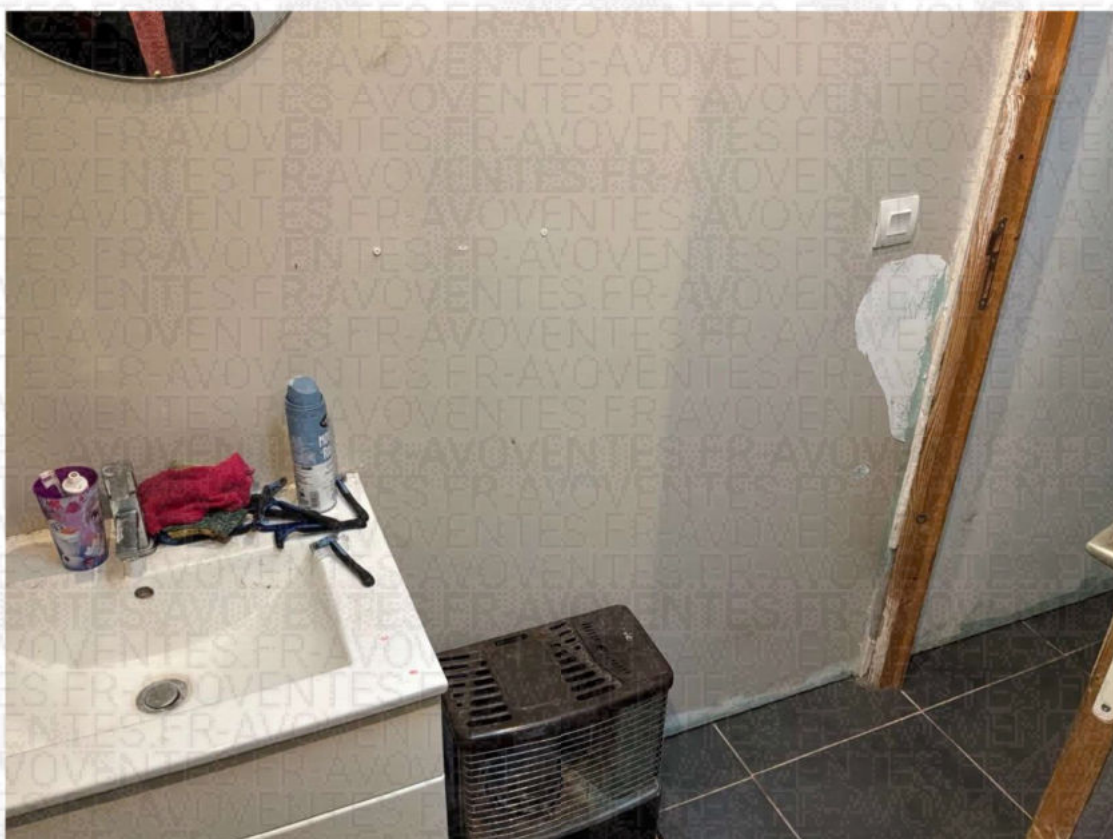
Photographie n°1.



Photographie n°2.



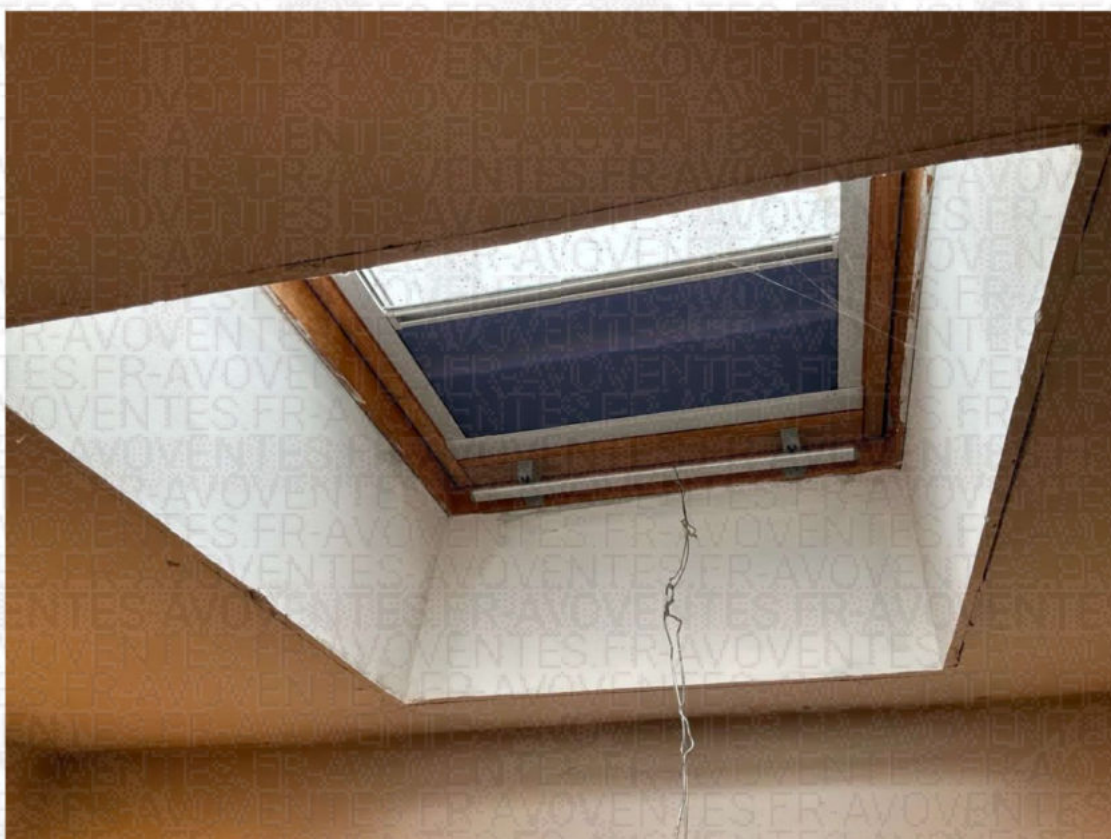
Photographie n°3.



Photographie n°4.



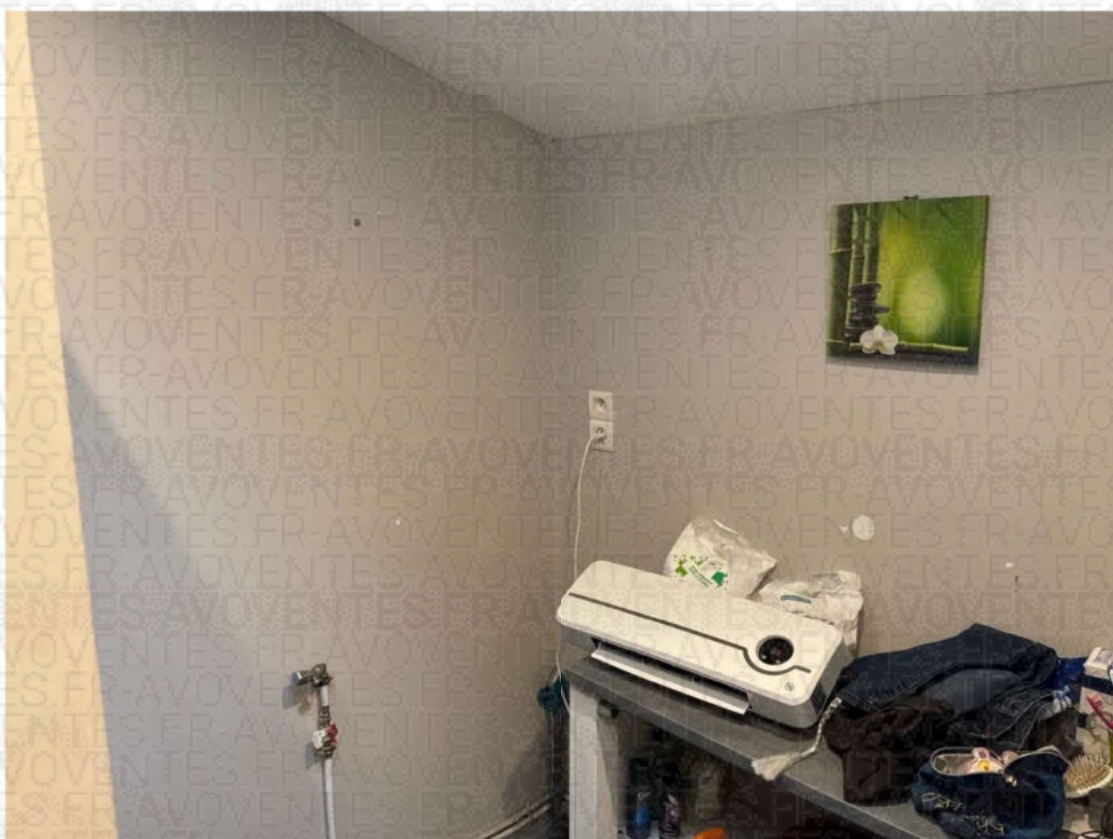
Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.



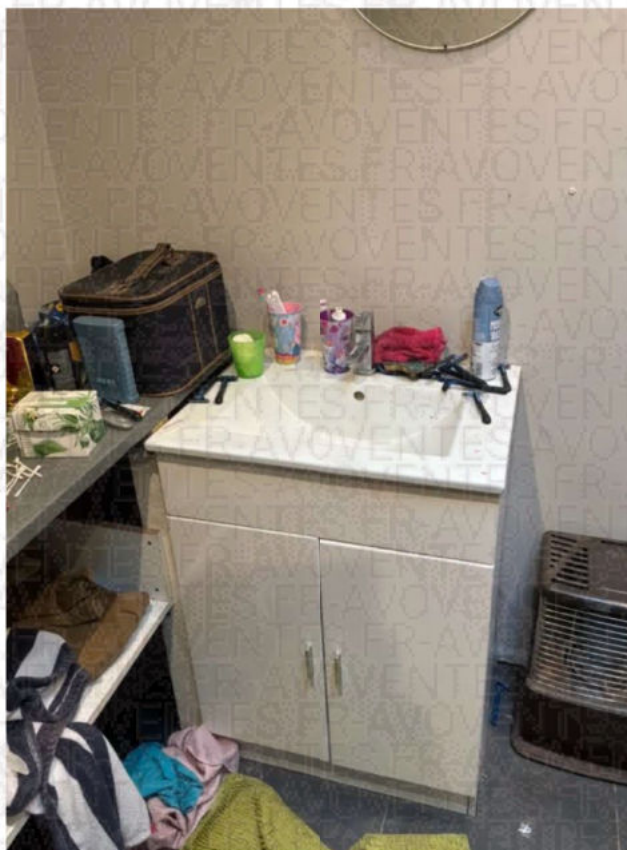
Photographie n°8.



Photographie n°9.



Photographie n°10.



Photographie n°11.

CHAMBRE 2

Cette pièce est accessible depuis le séjour sur la droite au fond de la pièce, elle donne accès au jardin arrière, elle mesure 8.01 m².

L'**accès** s'effectue par une porte simple avec panneaux, de couleur beige, avec de la tapisserie au centre des panneaux à l'extérieur, ouverture battant simple, avec une poignée en porcelaine, extérieur peint, intérieur peint, serrure monopoint dite à l'ancienne.

Le **bâti** est en bois, peint.

Le **sol** est recouvert de tomettes, de couleur rouge.

Les **plinthes** sont en bois peintes, de couleur blanche sur les murs de face et de droite uniquement.

Les **murs** sont recouverts de papier à peindre, de couleur blanche.

Le **plafond** est recouvert de peinture, de couleur blanche, un plafonnier avec lustre.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une porte-fenêtre, de couleur blanche, sans coffrage, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage avec fermeture à clé.

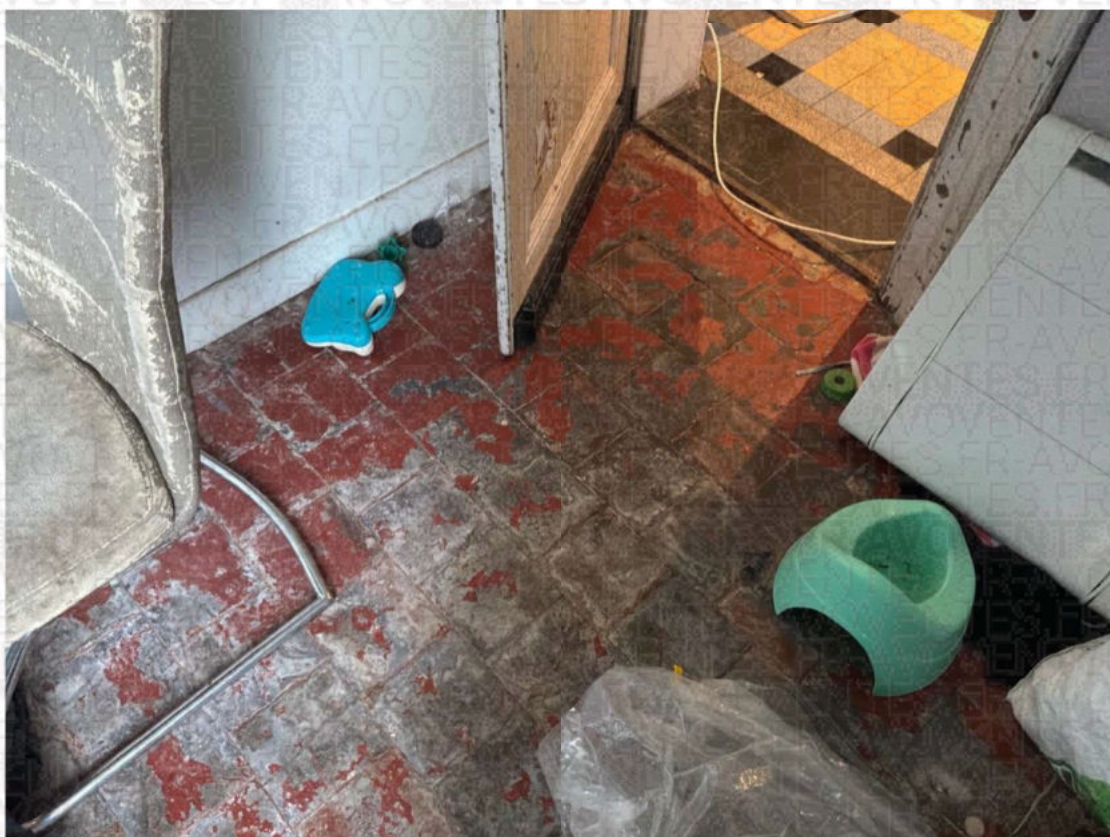
L'**équipement électrique** comprend un interrupteur simple, une prise électrique visible.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- un convecteur électrique



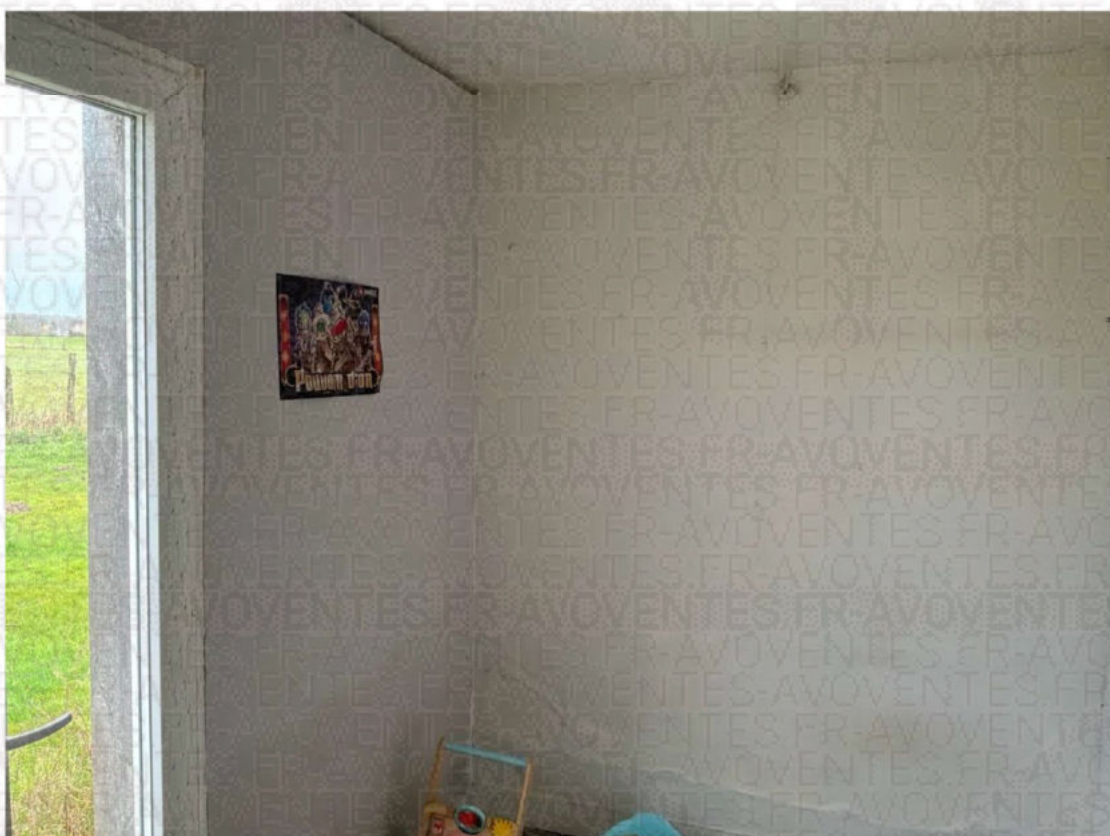
Photographie n°1.



Photographie n°2.



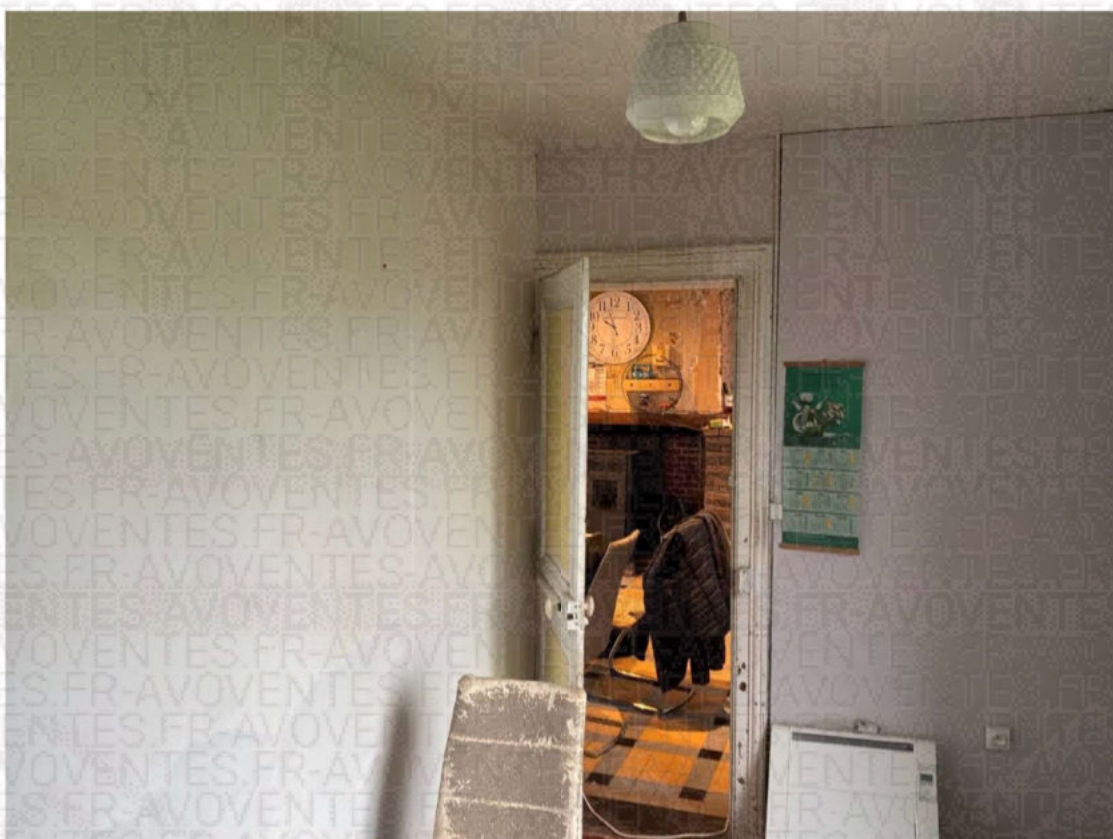
Photographie n°3.



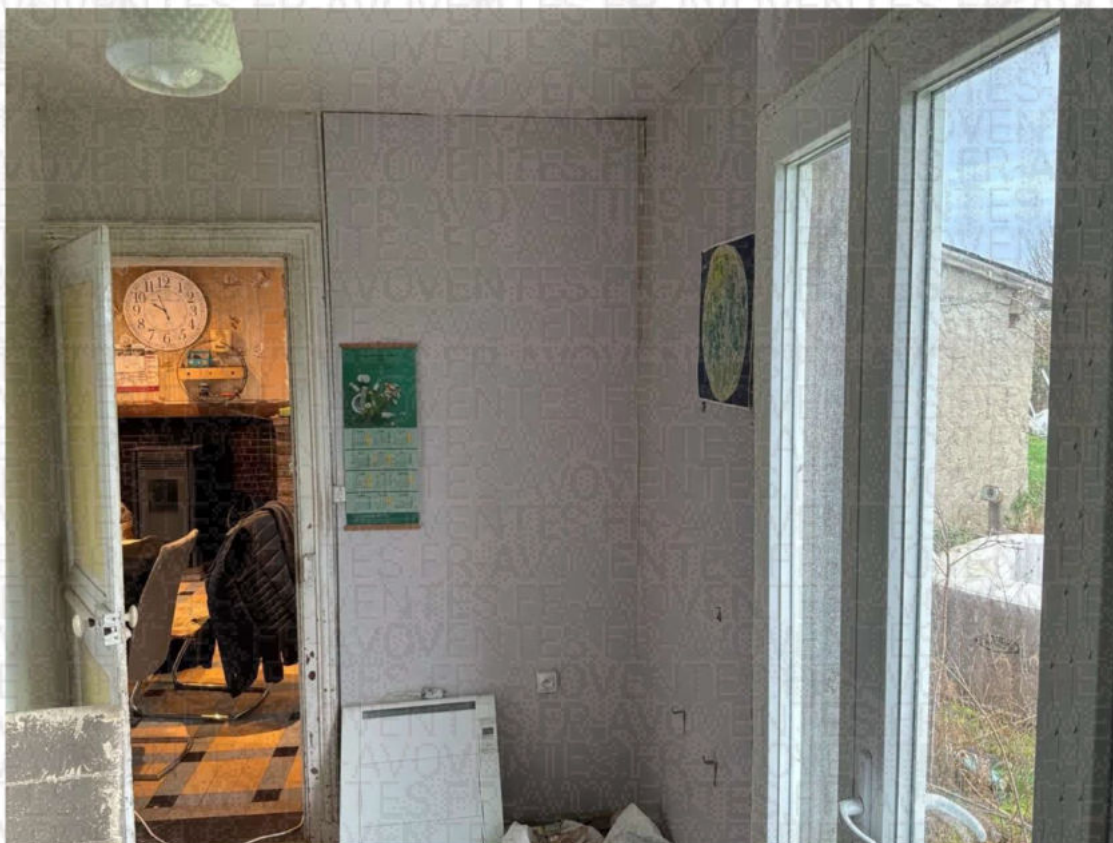
Photographie n°4.



Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.



Photographie n°8.

CHAMBRE 3

Cette pièce est accessible depuis le séjour à droite près de la porte d'entrée de la maison, elle mesure 13.79m².

L'**accès** s'effectue par une porte simple, de couleur beige, ouverture battant simple, avec une poignée à bouton en métal, extérieur peint, intérieur peint, serrure monopoint dite à l'ancienne.

Le **bâti** est en bois, à l'état brut.

Le **sol** est recouvert de tomettes, de couleur rouge.

Les **plinthes** sont en bois brut, de couleur marron, sur es murs intérieurs, pas de plinthes sur le mur extérieur.

Les **murs** sont recouverts de papier à peindre de couleur blanche sur tous les murs à l'exception du mur du fond, face à la porte d'accès, qui comprend une cheminée au centre et tout autour des placards en bois, avec corniches tout autour de la pièce en bois brut remontant sur le plafond.

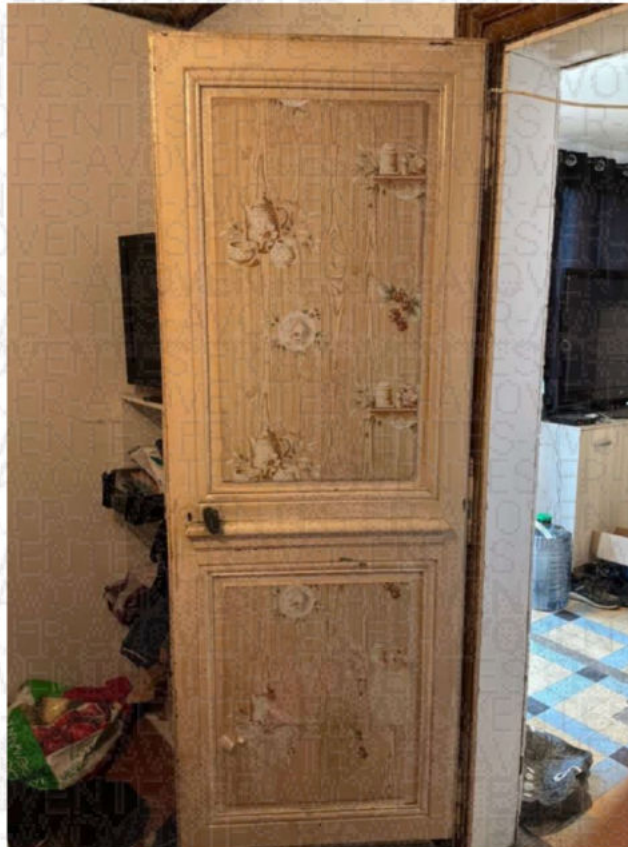
Le **plafond** est recouvert de peinture, de couleur blanche, avec au centre une rosace avec fil, douille et ampoule.

L'**éclairage naturel** de la pièce est assuré par une fenêtre, de couleur blanche, sans coffrage, ouverture battant double, châssis pvc, double vitrage.

L'**équipement électrique** comprend un interrupteur simple, une prise électrique visible.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- une cheminée inutilisée dont les jambages et le bandeau sont en marbre de couleur rouge, le foyer est fermé par une porte en fonte et l'encadrement du foyer est peint de couleur beige, le chapeau de la cheminée est fermé par un panneau de bois.
- un placard avec deux portes battantes en bois fermées par une clé de chaque côté de la cheminée, à l'intérieur des placards les murs sont recouverts de peinture blanche piquée de traces d'humidité, le sol est fermé par la première tablette, présence de cinq tablettes



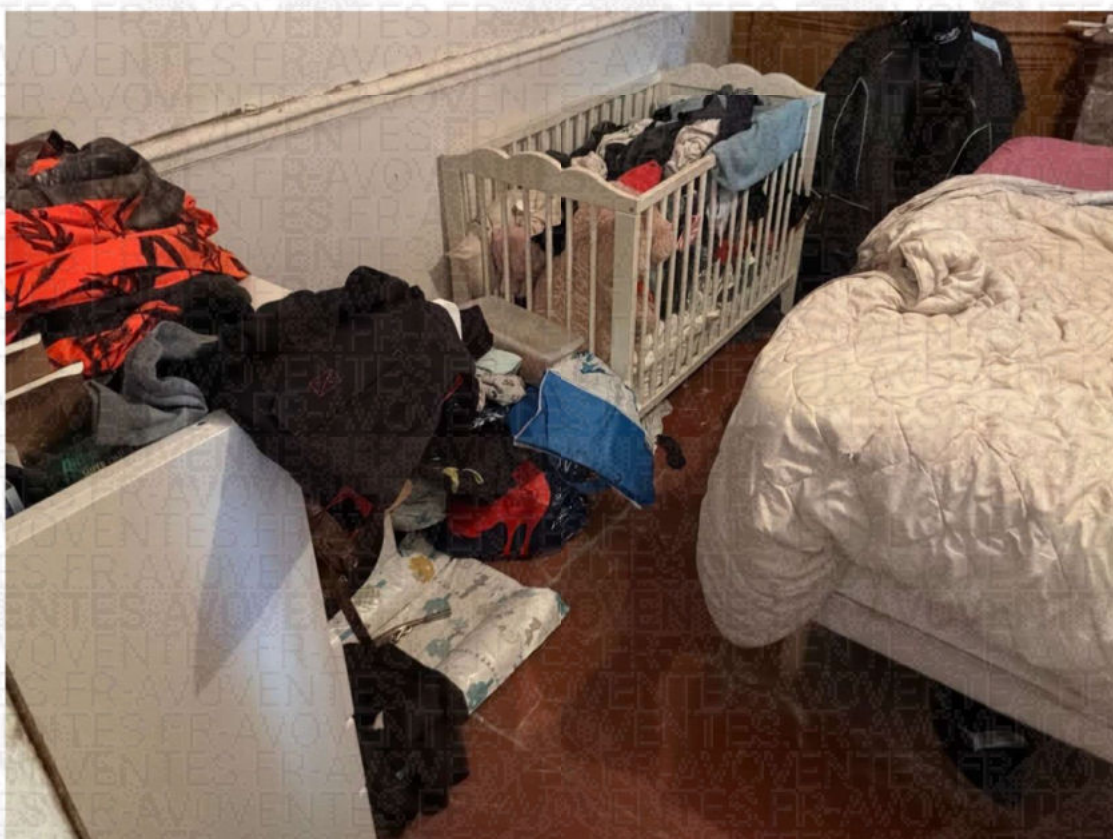
Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°3.



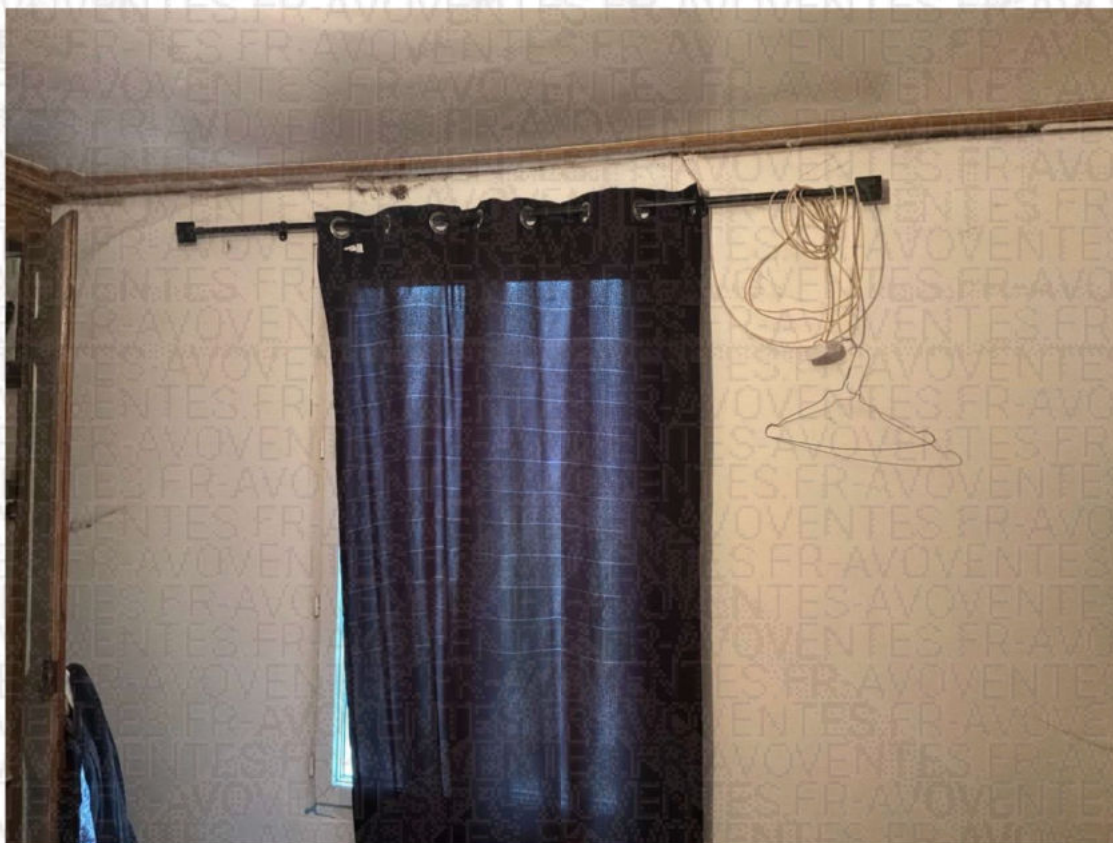
Photographie n°4.



Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.

CELLIER

Cette pièce est accessible uniquement depuis l'extérieur par une porte située à gauche de la porte d'entrée de la maison, elle mesure 18m².

L'**accès** s'effectue par une porte simple, de couleur marron, ouverture battant simple, avec une poignée à bouton en métal, extérieur à l'état brut, intérieur à l'état brut, serrure monopoint dite à l'ancienne.

Le **bâti** est en bois, à l'état brut.

Le **sol** est recouvert de tomettes, de couleur rouge.

Les **murs** sont recouverts de brique et de torchis, présence de deux petites ouvertures étroites sur les murs pignon et du fond.

Le **plafond** est recouvert de lattes de bois et torchis posés sur une structure de poutres bois.

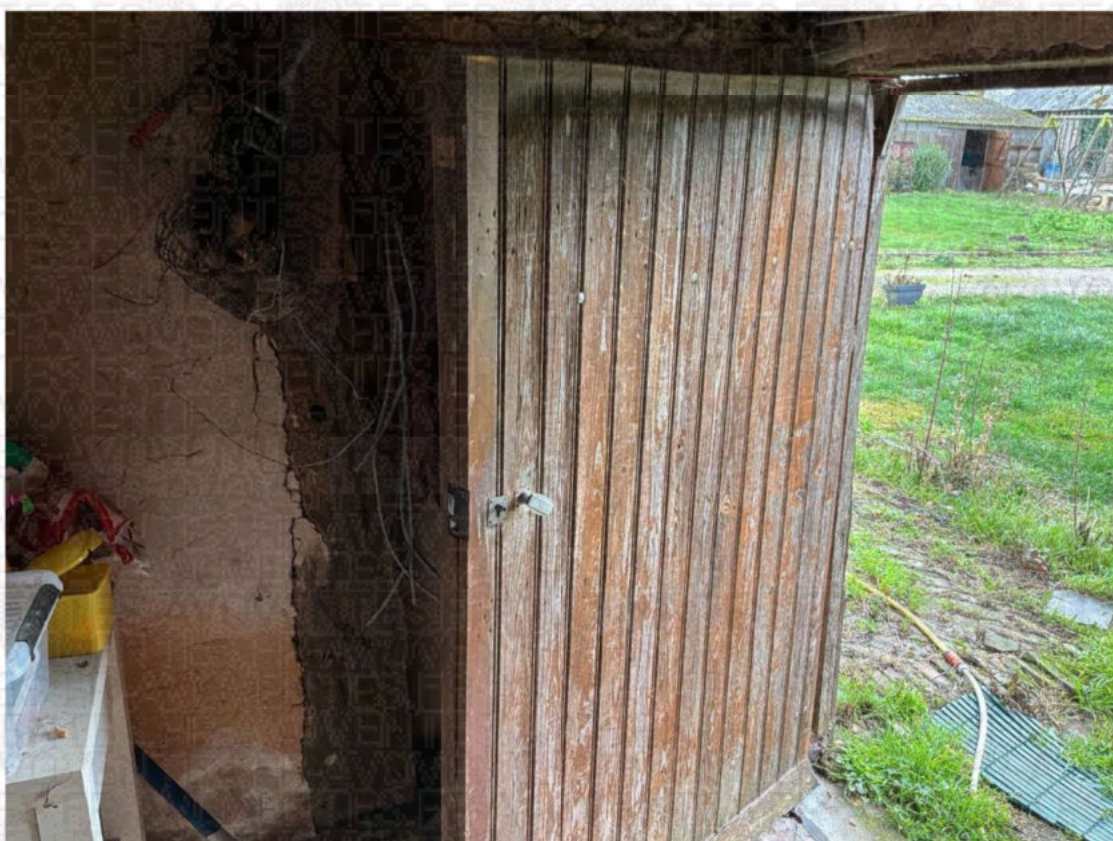
L'**équipement électrique** comprend un interrupteur simple, une prise électrique visible.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

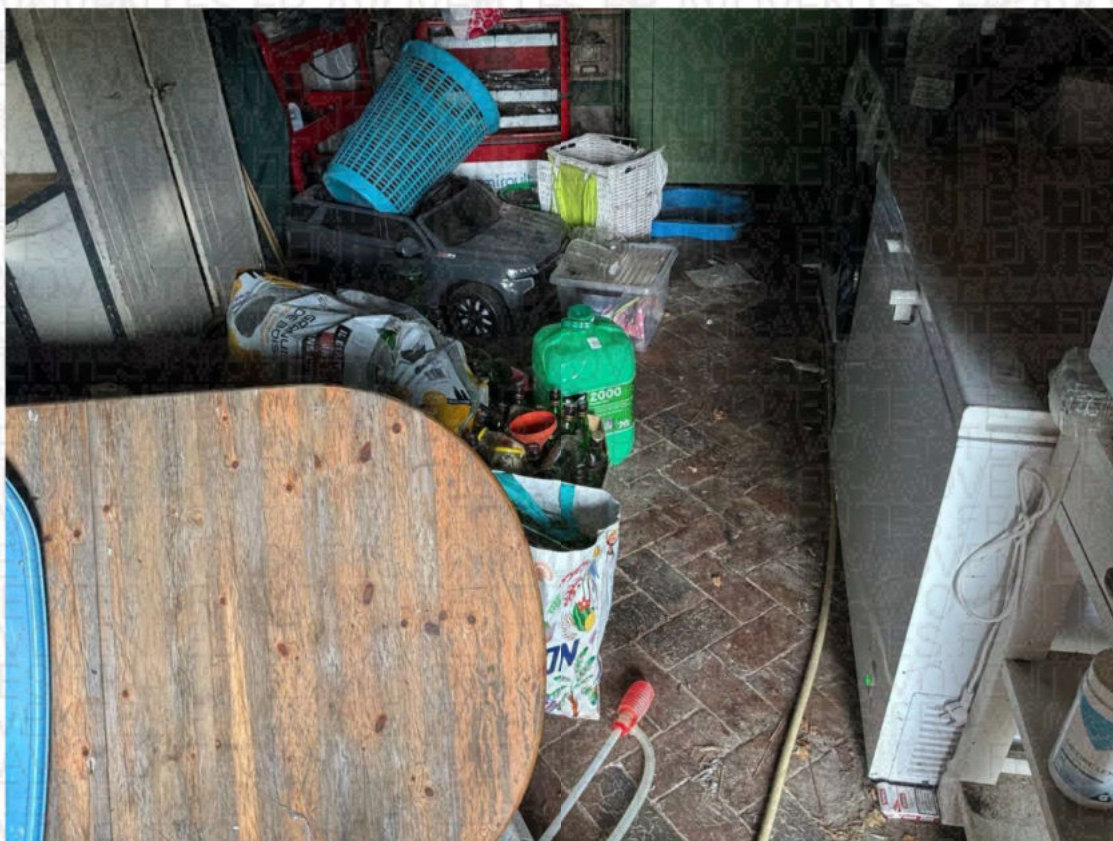
- un ballon d'eau chaude



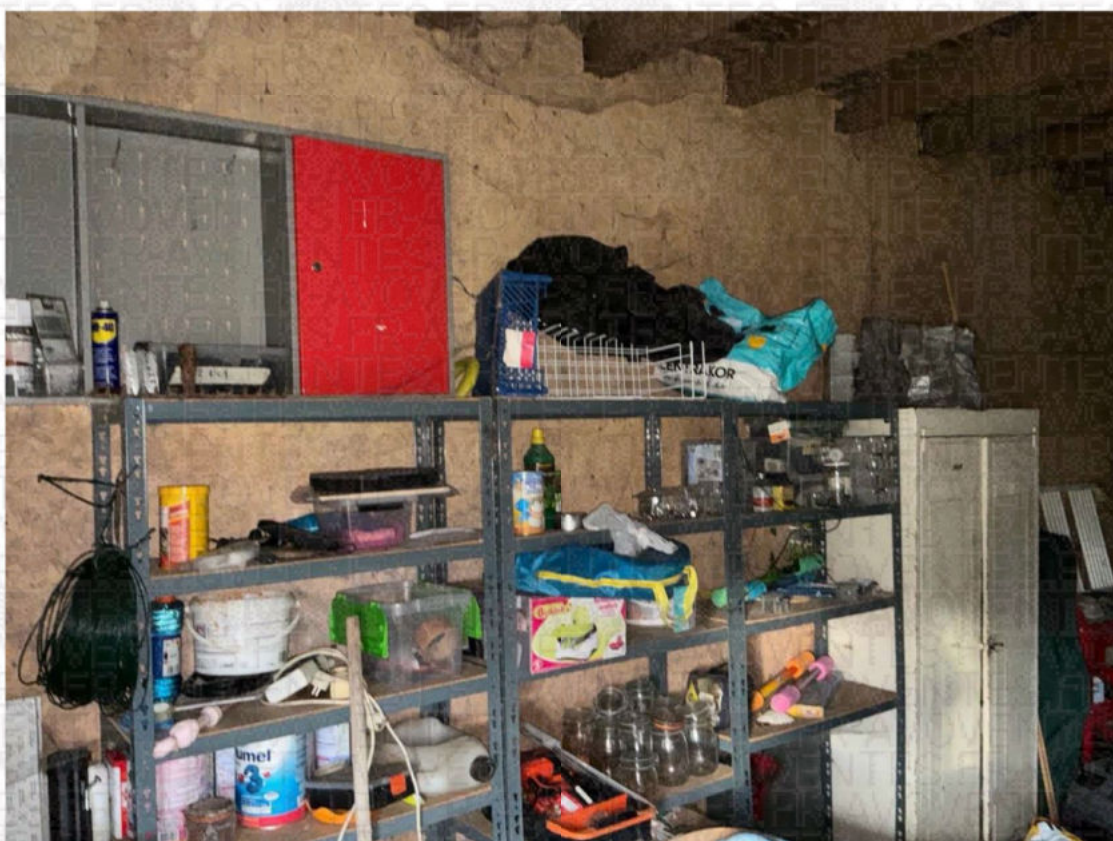
Photographie n°1.



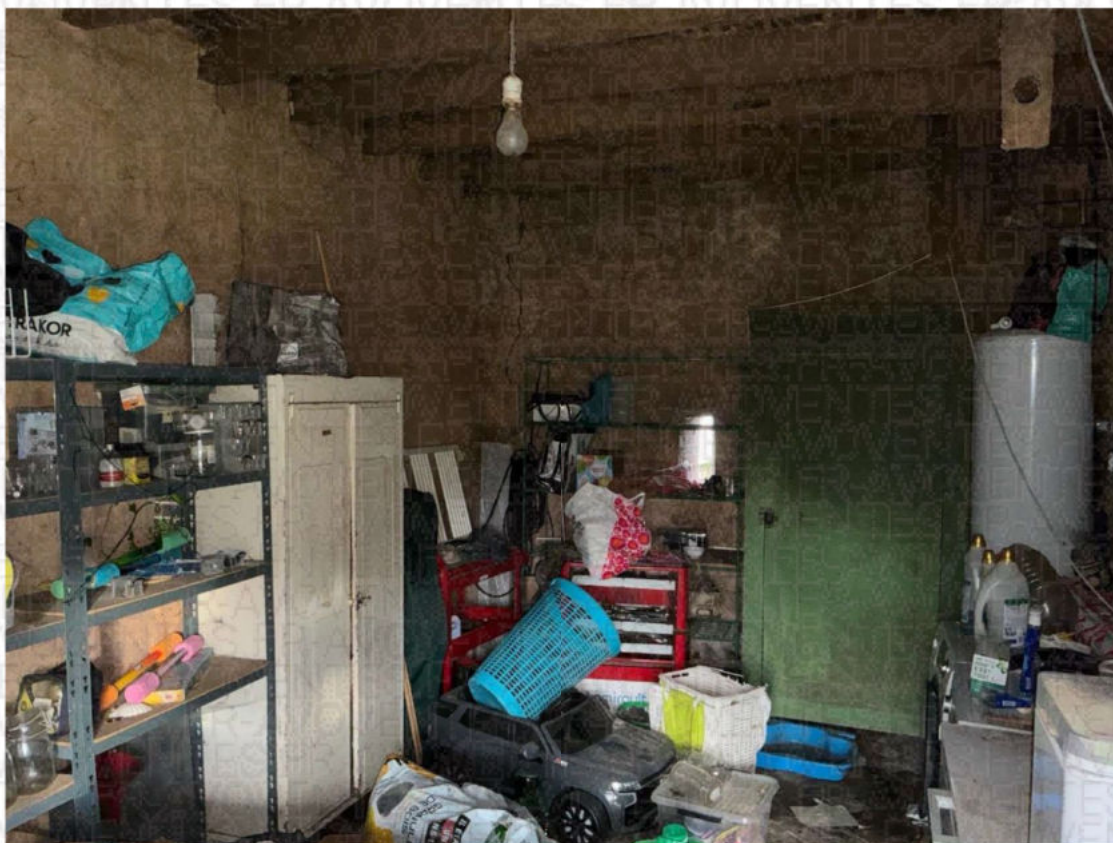
Photographie n°2.



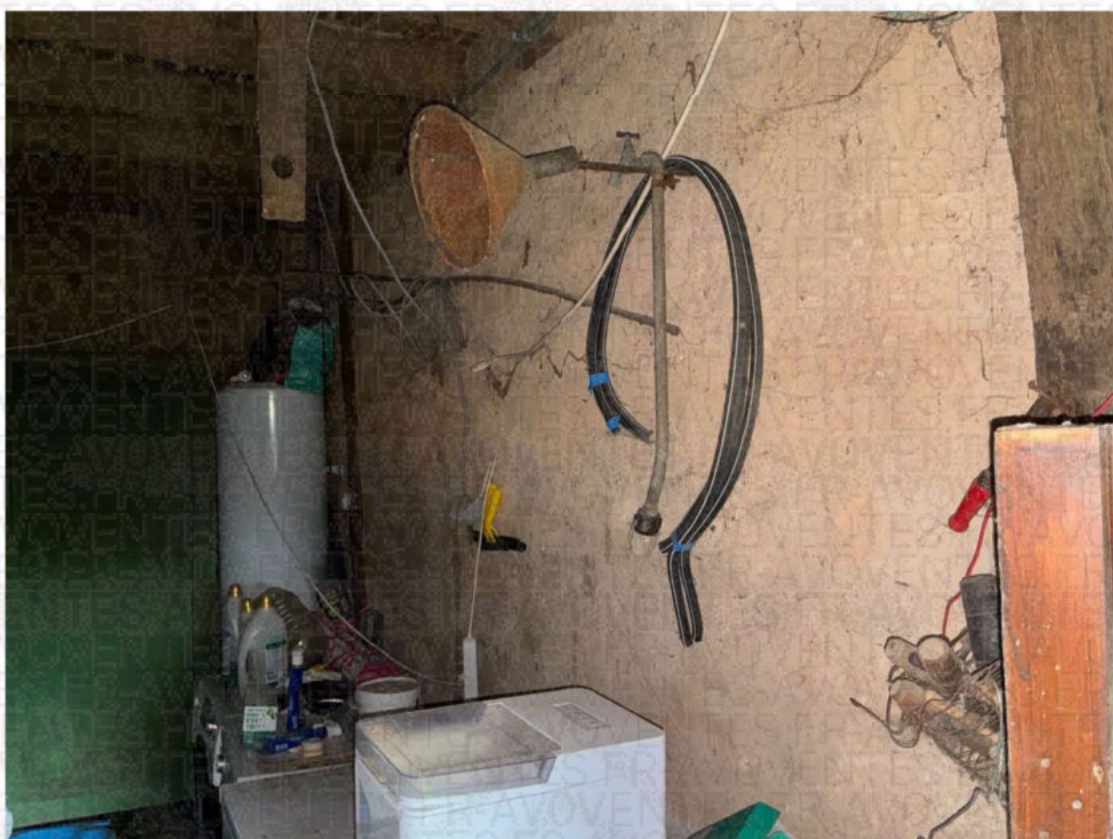
Photographie n°3.



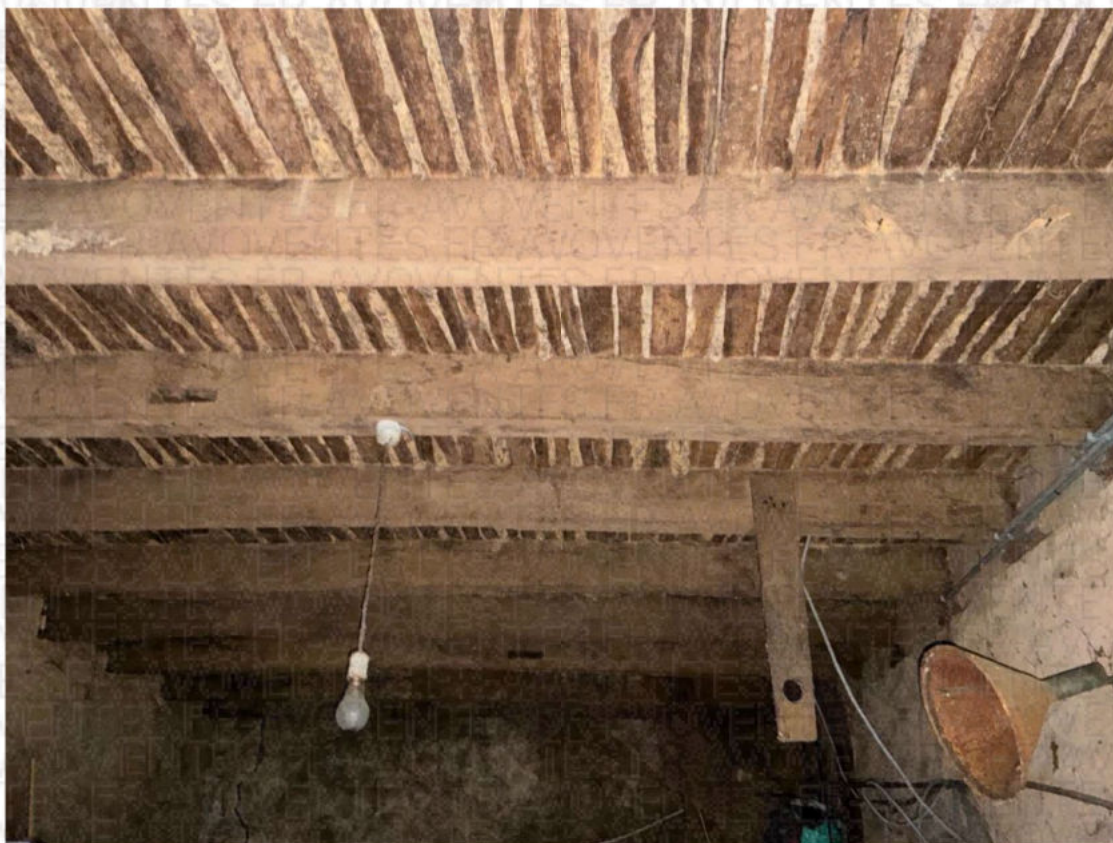
Photographie n°4.



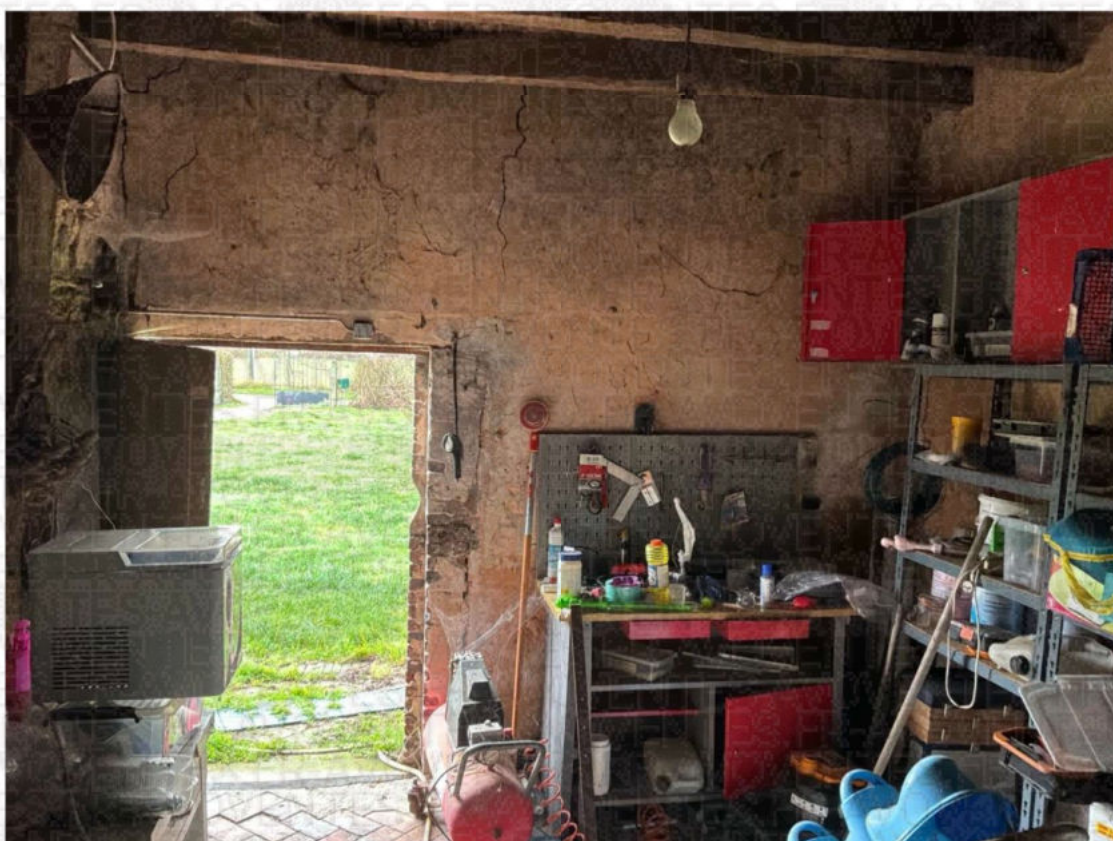
Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.



Photographie n°8.

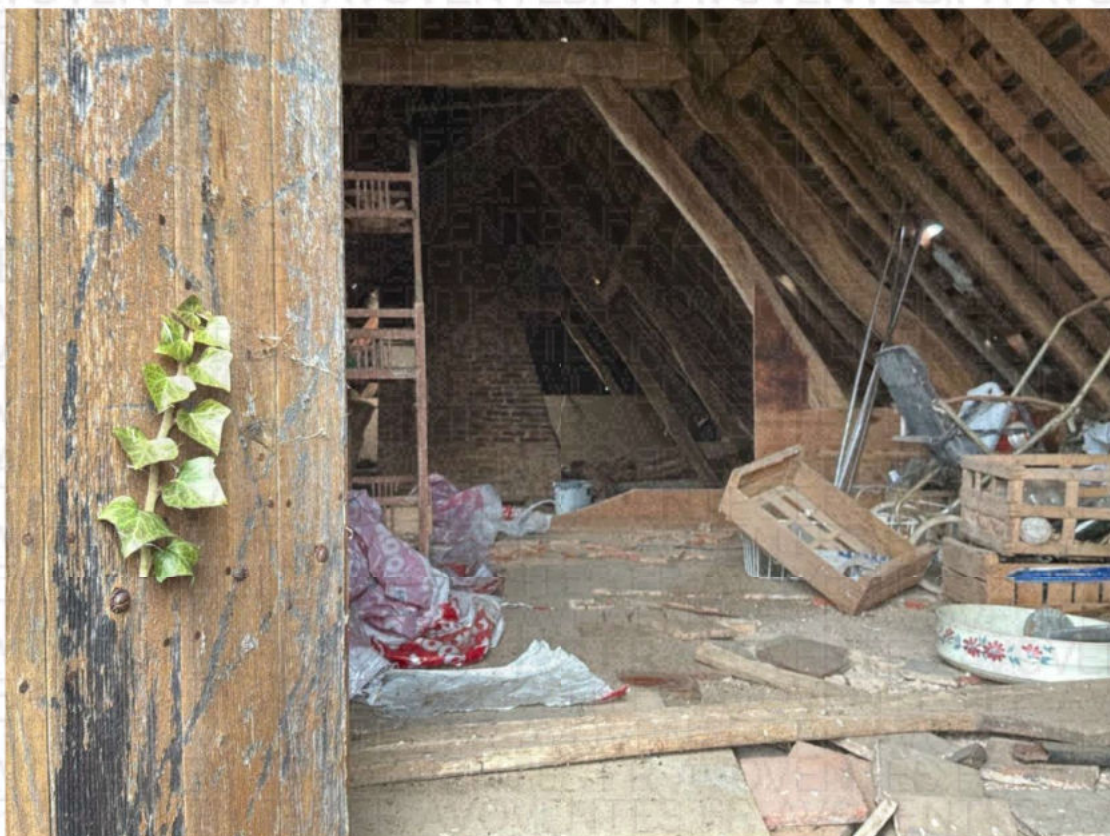
GRENIER

Cette pièce est accessible uniquement depuis l'extérieur sur le mur pignon droit en partie haute de la maison par une échelle mobile.

L'**accès** s'effectue par une porte simple en bois avec un verrou manuel extérieur.

Le **sol** est recouvert de tomettes, de terre battue et de bois.

Les **mur et plafond** sont constitués de la charpente et de la toiture.



Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°3.

MAISON

Il s'agit d'une maison de plein pied dont les murs sont en briques de couleur rouge en partie basse et de crépi de couleur beige sur la façade avant, sur le pignon, les murs sont en briques rouges jusqu'à hauteur du grenier puis en pans de bois et en béton au-dessus, sur la façade arrière, sur la partie de la maison d'origine les murs sont en briques rouges en partie basse, en pans de bois et en torchis en partie haute ou en pierres jointées en partie basse et en ciment en partie haute et la partie ajoutée est en parpaings recouverts de ciment gris, le pignon gauche est en pierres apparentes avec des coins en briques rouges.

Sur la façade avant présence au-dessus de la porte d'entrée d'une marquise en panneaux de pvc translucides montés sur une structure métallique avec un panneau latéral en pvc positionné sur un muret perpendiculaire à la maison.

La toiture est en ardoises certaines sont de simples ardoises, d'autres sont en fibrociment avec deux cheminées en partie haute et des gouttières en zinc.



Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°3.



Photographie n°4.



Photographie n°5.

Autres parties :

GRANGE

Cette bâtisse rectangulaire dont les murs extérieurs sont en briques et en pans de bois se situe à l'avant du jardin positionné sur la rue, avec trois accès dont deux sont fermés par des portes et un troisième à l'extrémité gauche est ouvert sur le jardin.

Les **accès** se font pour les deux premières entrées par des portes en bois brut un battant à deux ouvertures haute et basse fermées par des chaînes non sécurisées, dans la pièce centrale présence d'une porte ancienne en bois donnant sur la rue condamnée.

Le **sol** est recouvert de brique rouges et terre battue et de doublage bois.

Les **murs** sont en briques recouvertes de ciment, en parpaings sur les murs extérieurs et en bois sur les cloisons séparatives entre les trois espaces.

Le **plafond** est recouvert de doublage bois sur la première entrée, dans les autres parties du bâtiment le plafond est composé de la toiture avec charpente en bois.

L'éclairage naturel de la pièce de gauche est assuré par une ouverture libre à l'arrière et une ouverture doublée d'un panneau pvc translucide à l'avant, une lucarne de toit, au niveau de la pièce centrale l'éclairage est assuré par une lucarne de toit métallique et une fenêtre donnant sur rue obstruée, au niveau de la première pièce l'éclairage est assuré par deux ouvertures à l'arrière partiellement fermées par des panneaux de bois, une fenêtre donnant sur rue obstruée et une lucarne de toit.

La **toiture** est en ardoise et fibrociment

L'**installation électrique** comprend dans la pièce centrale un compteur Linky, un disjoncteur, un interrupteur simple.

Pour les **éléments d'équipement**, je relève :

- en partie haute des pièces présence de mezzanines interdépendantes, accessibles depuis la pièce centrale par un escalier de meunier en bois, la mezzanine située dans la première pièce s'est effondrée, les poteaux de soutien sont au sol.



Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°3.



Photographie n°4.



Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.



Photographie n°8.



Photographie n°9.



Photographie n°10.



Photographie n°11.



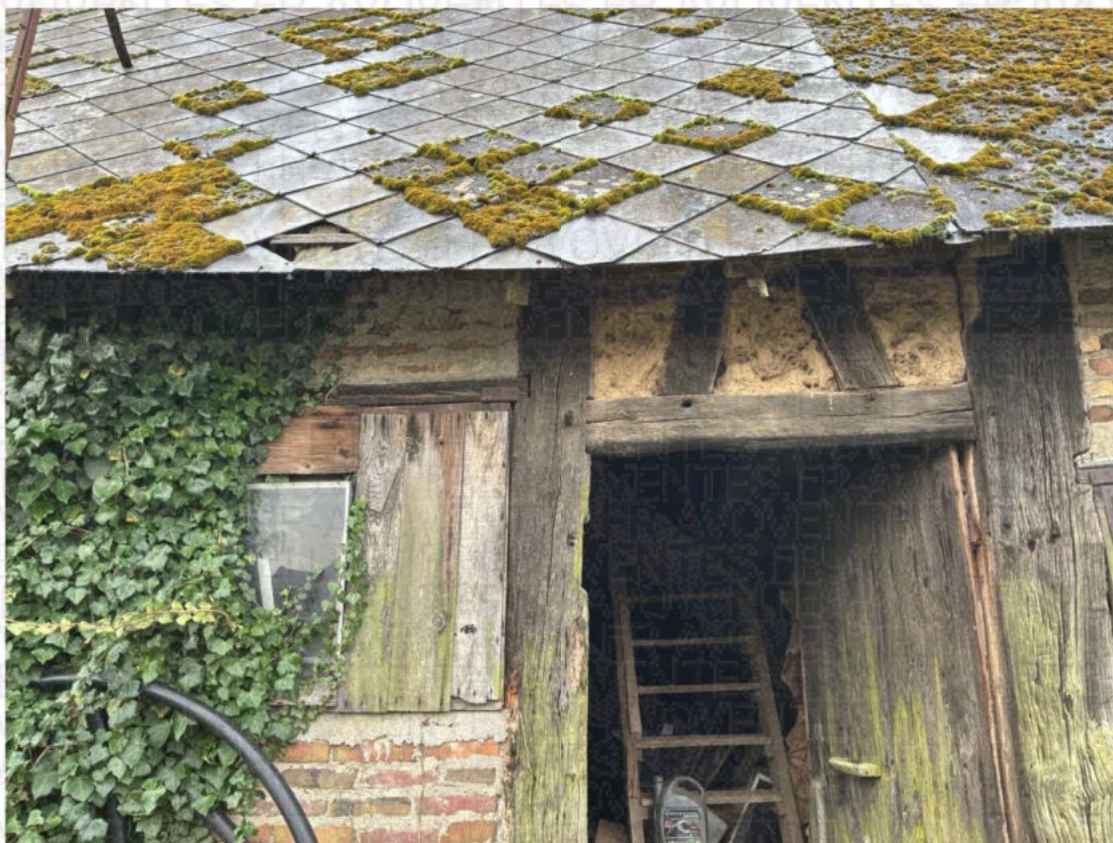
Photographie n°12.



Photographie n°13.



Photographie n°14.



Photographie n°15.



Photographie n°16.



Photographie n°17.



Photographie n°18.



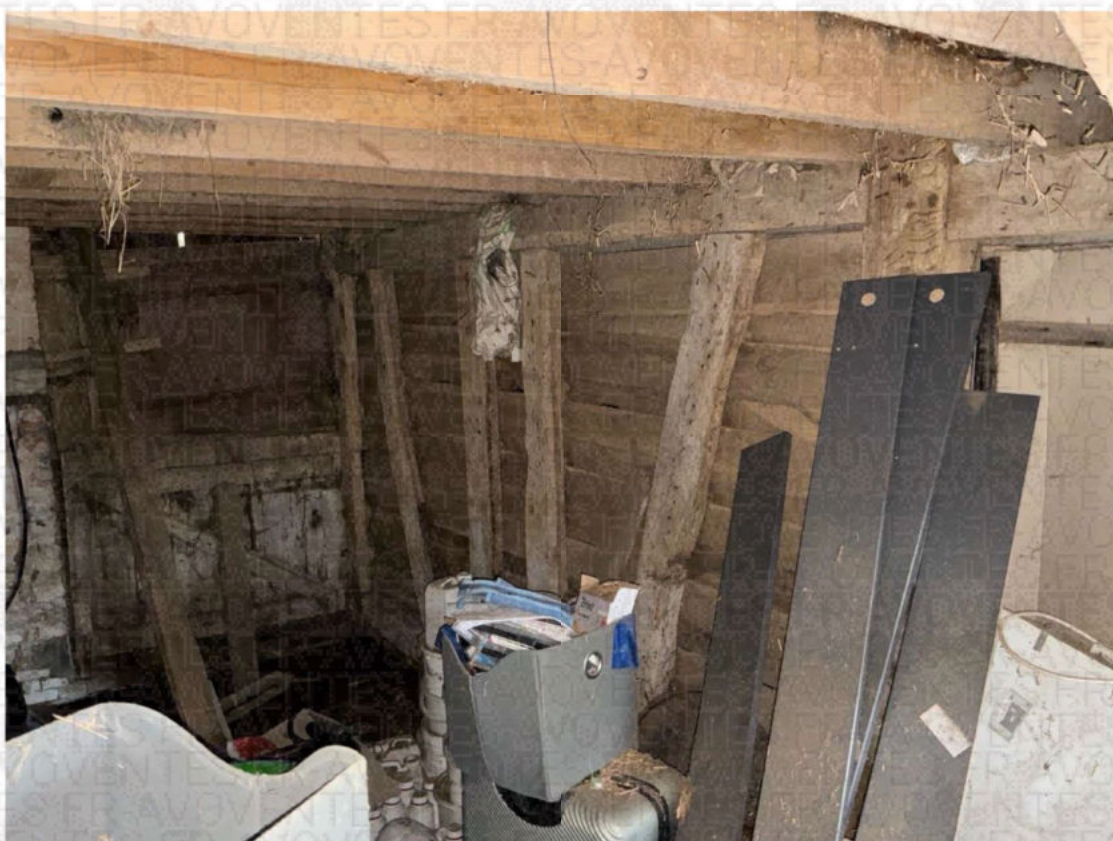
Photographie n°19.



Photographie n°20.



Photographie n°21.



Photographie n°22.



Photographie n°23.



Photographie n°24.



Photographie n°25.



Photographie n°26.



Photographie n°27.



Photographie n°28.



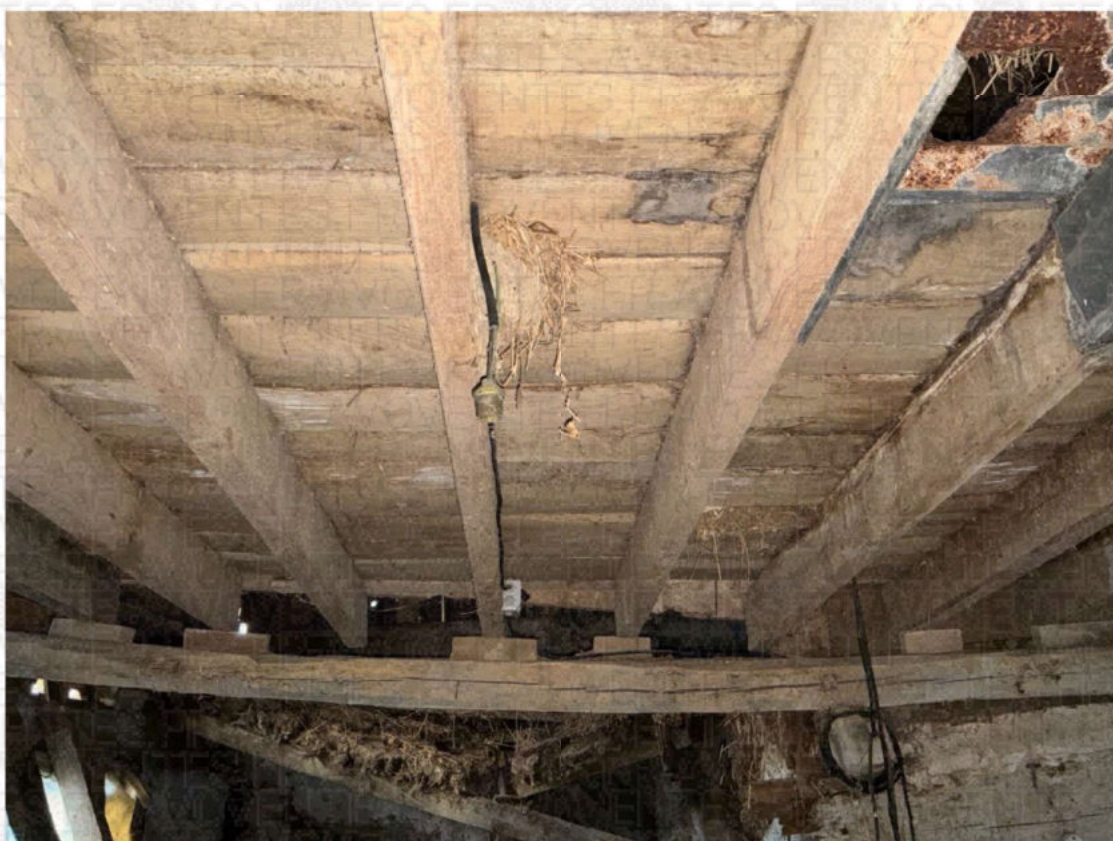
Photographie n°29.



Photographie n°30.



Photographie n°31.



Photographie n°32.



Photographie n°33.



Photographie n°34.



Photographie n°35.



Photographie n°36.



Photographie n°37.



Photographie n°38.



Photographie n°39.



Photographie n°40.



Photographie n°41.

POULAILLER

Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire situé à l'entrée du terrain sur la droite derrière la grange.

L'**accès** s'effectue par une porte d'entrée, de couleur marron, ouverture battant double, avec une poignée béquille en métal, extérieur à l'état brut, intérieur à l'état brut, serrure monopoint avec une serrure dite à l'ancienne.

Le **sol** est recouvert de terre battue.

Les **murs** sont en plaques de béton amiantées avec treize ouvertures basses, situées à intervalles réguliers en bois avec un simple vitrage poli, sachant que les fenêtres situées sur le côté gauche du bâtiment sont toutes cassées.

Le **plafond** est recouvert de doublage fibrociment, posé sur une structure en bois avec des poutres centrales fixées en partie basse sur des plots béton, plafonnier avec fil, douille et ampoule.

L'**équipement électrique** comprend deux interrupteurs simples, deux plombs en porcelaine.

La **toiture** est en fibrociment.



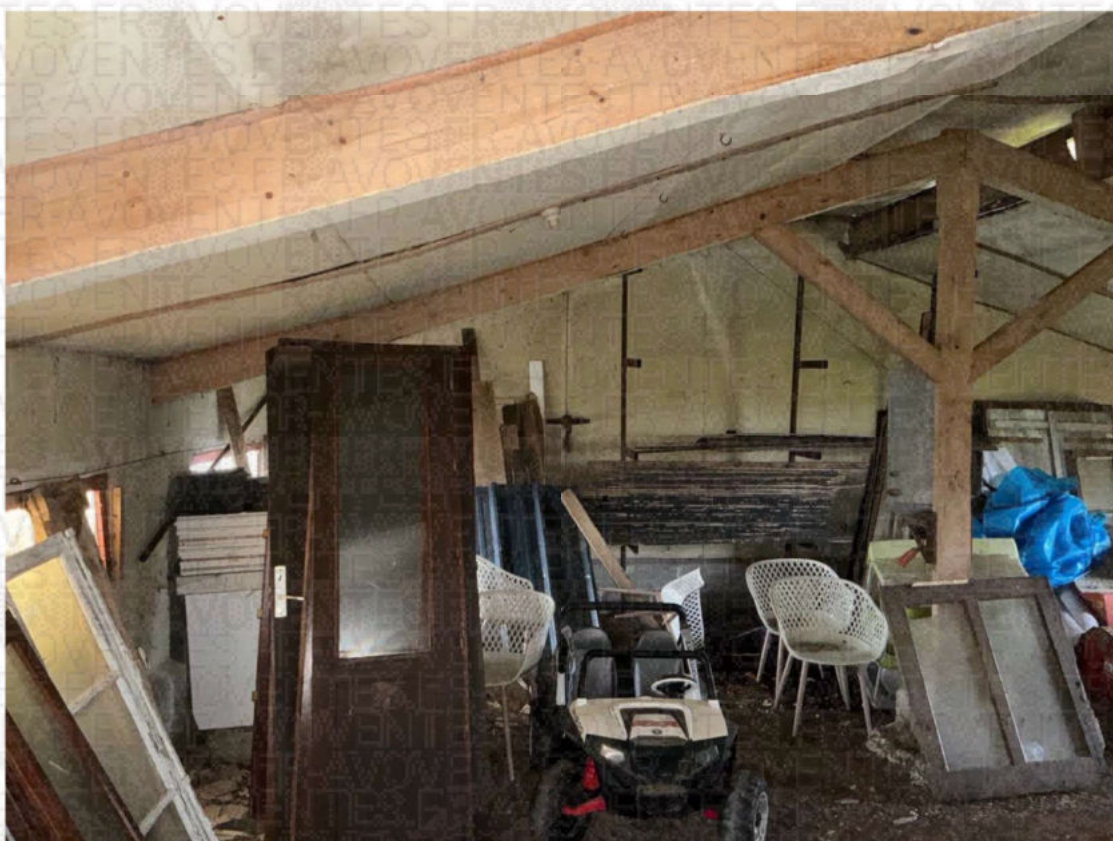
Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°3.



Photographie n°4.



Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.



Photographie n°8.



Photographie n°9.



Photographie n°10.

EXTÉRIEUR

Le jardin est composé de deux espaces, un espace marécageux entièrement grillagé situé à l'avant sur la rue à gauche du portail d'accès et un espace en herbe situé tout autour de la maison.

Le terrain clôturé sur l'avant, l'arrière et le côté droit, par un grillage à grosses mailles soutenu par des poteaux béton ou bois selon les endroits, il n'est pas clôturé sur le côté gauche malgré la présence de poteaux de soutien en béton.

L'accès au terrain se fait par un portail métallique soutenu par des poteaux béton donnant sur une allée en cailloux permettant le stationnement de véhicules et l'accès à la maison. Le reste du terrain est en herbe avec quelques bosquets d'arbustes et quelques arbres, un fil pour le linge.



Photographie n°1.



Photographie n°2.



Photographie n°3.



Photographie n°4.



Photographie n°5.



Photographie n°6.



Photographie n°7.



Photographie n°8.



Photographie n°9.



Photographie n°10.



Photographie n°11.



Photographie n°12.



Photographie n°13.



Photographie n°14.



Photographie n°15.



Photographie n°16.



Photographie n°17.



Photographie n°18.

DIAGNOSTICS

Les diagnostics sont dressés par la société A EXACT et joints au présent procès-verbal sur 60 pages.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 87 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte
(Décret 96-1080 du 12/12/1996)

Emolument (Art A444-10)	219,16 €
Déplacement (Art A444-48)	9,20 €
Vacation (Art A444-18)	148,80 €
Sous Total HT	377,16 €
TVA à 20%	75,43 €
Témoins	50,00 €
TOTAL TTC	502,59 €



Karinne MADELAIN
Commissaire de Justice